

~~~~~

# VERS DES CAMPUS ZÉRO-DÉCHET ET CIRCULAIRES : LE MONDE ÉTUDIANT EN ACTIONS !

~~~~~

Illustration avec la Région Île-de-France



PRÉAMBULE

Note à l'attention des lecteurs et lectrices :

Dans un souci d'inclusivité et d'égalité des genres, le guide économie circulaire a été rédigé en écriture inclusive. Le RESES revendique une égalité entre toutes et tous et se veut être une structure solidaire et inclusive. Nous utilisons donc au quotidien l'écriture inclusive dans le but d'assurer une représentation plus égalitaire des femmes et des minorités de genre dans la langue française.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Qu'est-ce que le RESES ?

Le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire

Créé en 2007, le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire (RESES) est une tête de réseau national composé de plus de 175 associations étudiantes qui mènent des projets liés aux enjeux écologiques et solidaires tels que l'alimentation, la biodiversité, le climat et les déchets, etc. Le RESES est une association de loi 1901, d'intérêt général qui défend une vision de l'écologie ambitieuse, transformatrice de nos sociétés, compatible avec les limites planétaires et qui prend en compte les questions de solidarité et d'équité sociale.

Ses objectifs

- Avoir 100% d'étudiants et étudiantes formé-es et engagé-es sur les enjeux écologiques et solidaires, climatiques et de biodiversité,
- et 100% de campus durables et engagés dans la transition écologique, que ce soit dans leur gouvernance, dans leur fonctionnement et dans leurs formations.

Ses missions

Afin d'atteindre ses objectifs, le RESES porte trois grandes missions :

1-METTRE EN RESEAU ET ENGAGER les associations étudiantes en France autour des enjeux de transition écologique et solidaire : nous organisons des projets et des rencontres à l'échelle locale et nationale pour échanger, mutualiser les connaissances et les savoirs-faire et créer des synergies inter-associatives.

2-ENCAPACITER les étudiants et étudiantes : nous créons et diffusons des outils pour donner les connaissances et les compétences clés aux étudiant-es, et permettre l'engagement individuel et collectif vers une société écologique et solidaire (guides d'accompagnement, fiches pratiques et formations).

3-PORTER LES VOIX étudiantes, individuelles et collectives, auprès des institutions. À partir des résultats de la Consultation Nationale Étudiante¹, nous sommes le relais des étudiant-es au sein des débats nationaux et internationaux sur les questions en lien avec l'écologie et la solidarité.

¹RESES - Consultations Nationale Étudiante, 2023

INTRODUCTION

Le guide sur “les campus circulaires et zéro-déchet” s’adresse aux étudiants et étudiantes, aux associations étudiantes, mais également aux établissements de l’enseignement supérieur et au monde étudiant plus largement.

Il s’agit d’un outil qui a pour vocation **d’inspirer et favoriser le passage à l’action**, afin d’appuyer la mise en place de démarches durables sur les campus, pour répondre aux enjeux de l’économie circulaire.

Il s’articule autour **d’initiatives, retours d’expériences, témoignages et bonnes pratiques**, à répliquer largement pour favoriser l’économie circulaire et le zéro-déchet sur l’ensemble des campus !

Ce guide **a été financé par la Région Ile-de-France** dans le cadre de sa Stratégie Régionale en faveur de l’Économie Circulaire (SREC²), qui est décliné en 10 leviers thématiques regroupant des actions à mettre en place. Ici, ce guide s’inscrit dans l’action spécifique “Campus circulaires”, qui a pour objectif de mobiliser l’enseignement supérieur, la recherche et l’innovation pour l’économie circulaire, sur l’ensemble des enjeux que l’on retrouve sur un campus.

²[Région Île-de-France - Stratégie Régionale en Faveur de l’Économie Circulaire \(SREC\) 2020-2030](#)

Un guide vivant !

Pour permettre au guide d’évoluer et de s’alimenter, **un format hybride a été privilégié**. Cette version PDF est imprimable et diffusable largement. Une version en ligne la complète, et sera alimentée en continu avec de nouvelles initiatives et projets inspirants. De nouvelles fiches actions seront également téléchargeables régulièrement sur la version en ligne.



Le plus difficile finalement, c’est de faire le premier pas !

L’objectif de ce guide est **d’inspirer et de donner des pistes d’actions concrètes** à mettre en œuvre, pour outiller les étudiants et étudiantes, associations étudiantes, établissements de l’enseignement supérieur, acteurs et actrices de la vie étudiante sur les campus, dans la mise en place de projets d’économie circulaire. Il vise à donner les clefs pour réussir à “faire le premier pas”, de comprendre par où commencer, afin d’enclencher des dynamiques territoriales et collectives de passage à l’action sur les campus.

Pour les établissements de l'enseignement supérieur, et les acteurs et actrices du monde étudiant, ce guide présente leur rôle clef de soutien dans la mise en place d'actions et de projets zéro-déchet et d'économie circulaire sur les campus. Ils et elles sont des leviers essentiels pour soutenir et diffuser les actions étudiantes, faire grandir les projets, et mettre en place une véritable politique d'économie circulaire sur les campus !

Pour les associations étudiantes, les étudiants et les étudiantes, ce guide permet de s'inspirer et comprendre comment mettre en place des initiatives sur son campus, d'identifier des acteurs et actrices ressources, et de bénéficier de conseils et bonnes pratiques pour répliquer facilement les initiatives partagées !

LES CHIFFRES CLÉS

☑ Quelques chiffres clefs en France

Selon le rapport de la production de déchets en France de 2020³, **310 millions de tonnes de déchets** ont été traités en France en 2020, et **15,3 millions de tonnes recyclés** ont été réutilisés dans la fabrication d'autres biens.

En 2019 les déchets ménagers assimilés (DMA) représentaient **10% des déchets produits**, et le poids de ces déchets par habitant en France était de **525 kg**⁴.

☑ Chiffres clefs en Île de France

Selon le PRPGD⁵ (Plan régional de prévention et de gestion des déchets) établi en concertation avec les acteurs et actrices du territoire francilien par la Région Île-de-France, l'Île-de-France comptabilise en 2022 près de **36 millions de tonnes de déchets franciliens générés par :**

- les 12,2 millions d'habitantes, soit 5,6 millions de tonnes de déchets ménagers (environ 452 kg de déchets par habitant·e en 2022).
- les activités économiques franciliennes ;
- les chantiers de bâtiments et des travaux publics.

L'Île de France est aujourd'hui plutôt dépendante de l'extérieur, car l'essentiel des ressources primordiales au bon fonctionnement de la collectivité territoriale provient de l'extérieur. Les matières extraites localement représentent **1,9 tonne par habitant·e, soit 9,5% de sa consommation**.

La vie universitaire francilienne en quelques chiffres⁶

- ☑ **16 universités**,
- ☑ **70 écoles**, soit environ ¼ des établissements d'enseignement supérieur en France
- ☑ **Près de 793 820 étudiants et étudiantes**, soit ¼ de la population étudiante française,

³ ADEME - Déchets chiffres clés édition juin 2023 (page 4)

⁴ Les déchets produits par les ménages - portail notre-environnement

⁵ Un plan Régional pour réduire et mieux recycler nos déchets en Île-de-France, publié le 9 juin 2023 par la Région Île de France

⁶ Enseignement supérieur et recherche année 2023-2024, publié par la région Île-de-France

L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE :

La Région Île-de-France a fait de la transition écologique une priorité transversale de toutes les politiques régionales.

Pour passer d'un modèle linéaire à un modèle circulaire et améliorer le cadre de vie des Franciliens et Franciliennes, notamment en agissant pour une Ile-de-France propre, zéro déchet et circulaire, la Région a fait de la **prévention et de la gestion de déchets**, et plus largement de l'**économie circulaire**, un axe fort de l'action régionale.

Dès 2016, la Région s'est engagée vers un **objectif « zéro déchet »** qui consiste à tendre vers la réduction des quantités de déchets ultimes et non-valorisables, en agissant sur toutes les étapes de leur production. Cet engagement a permis l'approbation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France (PRPGD) par l'Assemblée Régionale en novembre 2019.

Pour aller plus loin, le Conseil Régional d'Île de France a adopté une nouvelle stratégie régionale pour l'économie circulaire (SREC) en novembre 2020. Cette stratégie a pour objectif de faire de l'Île-de-France, d'ici 2030, **l'un des territoires les plus engagé dans l'économie circulaire**. **Innovation, transversalité, sobriété et exemplarité** sont les mots clefs de cette stratégie.

De même, la Région est un partenaire majeur des établissements de l'enseignement supérieur, au travers du Schéma régional de l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI⁷), établi pour une durée de 6 ans. Dans ce cadre, la Région **soutient les universités franciliennes** en leur donnant les clefs afin d'impulser une stratégie durable des campus franciliens en faveur d'une économie circulaire efficace et pertinente.

Une majorité d'initiatives partagées dans ce guide seront franciliennes, mais applicables sur l'ensemble du territoire.

⁷SRESRI 2023-2028, le nouveau Schéma régional de l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, publié le 2 mai 2022 par la région Ile-de-France

SOMMAIRE



INDEX	2
Note à l'attention des lecteurs et lectrices :	2
Qu'est-ce que le RESES ?	2
INTRODUCTION	3
SOMMAIRE	6
PARTIE 1 : CONTEXTE ET ENJEUX	9
1 - L'économie circulaire sur les campus	9
• L'économie circulaire, maillon essentiel de la transition écologique et solidaire	9
• Une brève histoire sur l'économie circulaire	9
• Un contexte législatif et réglementaire favorable	10
• Comprendre les enjeux d'une économie circulaire sur les campus	13
• Les 7 piliers de l'économie circulaire	13
• L'économie circulaire sur les campus : de quoi parle-t-on exactement ?	16
2. Les acteurs et actrices incontournables à solliciter pour développer l'économie circulaire sur les campus	19
• Les différents services et les décisionnaires sur les campus	20
• Les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses	20
• Les étudiants et étudiantes	21
• Les associations étudiantes	22
• Les CROUS	22
• Les acteurs et actrices au local	23
• Les collectivités territoriales	23
• La région	24
• Les acteurs publics de l'Etat	25

PARTIE 2 - PASSAGE À L'ACTION : LA NÉCESSAIRE COOPÉRATION POUR METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LES CAMPUS	26
[La construction et l'aménagement durables des campus]	26
1. Des campus plus durables	27
• Un éco-campus et des résidences étudiantes durables	
[La vie sur le campus]	32
2. Refuser, réparer, réemployer, réutiliser : le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !	33
A) Réduire et refuser le déchet à la source ? Le "zéro plastique" sur les campus	33
• La suppression des bouteilles en plastique sur le campus	33
B) La réparation sur les campus	37
• Un fablab directement implanté sur un campus	40
• Réparer son vélo ou acquérir un vélo issu du réemploi	42
• Réparer son matériel informatique	44
C) Le réemploi sur les campus	46
• Accompagnement et conseils pour développer le réemploi sur son campus	49
• Mise en place de ressourceries au plus proche du monde étudiant	51
• BIBOB : le matériel inutilisé peut profiter à d'autres	53
• Troc Eiffel : le prêt de matériel entre différents services du campus	55
D) La réutilisation sur les campus	57
• Quand un projet de réutilisation réalisé dans le cadre de ses études devient un projet entrepreneurial !	58
3. La gestion des déchets sur les campus	60
A) le tri des déchets sur les campus (hors déchets alimentaires)	60
• La mise en place d'une "greenzone", levier pour mobiliser autour du tri sur le campus	62
• La communication engageante pour favoriser les éco-gestes dans les résidences universitaires	64
B) le tri des déchets spécifiques sur les campus : focus DEEE et ASL	65
• "Opération campus" : la collecte des DEEE via une mini déchetterie mobile installée au coeur de campus universitaire	71
• La mise en place de box de collecte de mobiles sur les campus	73
• Mettre en place un point de collecte d'équipements sportifs : l'exemple des ASL	74

[Des exemples thématiques sur les campus]	76
4. De la préparation d'un événement à la gestion de ses déchets : l'exemple de l'événementiel éco-responsable sur les campus	76
A) Village associatif d'économie sociale et solidaire : un événement pour sensibiliser à l'économie circulaire	77
B) Les étudiants et étudiantes d'un campus se mobilisent pour mettre en place un festival durable !	79
5. De l'approvisionnement à la gestion des déchets alimentaires : l'exemple de l'alimentation durable sur les campus	81
A) Ventes de paniers de fruits et légumes : l'anti-gaspillage	83
B) La restauration collective : vers une politique zéro-plastique	85
C) Le compostage sur les campus	86
[L'exemple d'un campus circulaire]	88
6. L'économie circulaire au cœur de l'Université Paris-Saclay	88
• L'Université Paris Saclay concentre un ensemble d'initiatives partagées dans ce guide	88
• L'Université d'Evry, membre associé de l'Université Paris-Saclay	89
PARTIE 3 - FICHES ACTIONS	91
1) Je suis un ou une étudiant-e	91
• Fiche action 1 : adopter les bonnes pratiques et les bons gestes	
2) Je suis une association étudiante	94
• Fiche action 2 : la labellisation ECOFEST	
3) Je suis un établissement de l'enseignement supérieur	96
• Fiche action 3 : le label développement durable des établissements de l'enseignement supérieur (label DD&RS)	
• Fiche action 4 : les alliances "AGIR ENSEMBLE"	98
PARTIE 4 - FICHES MÉTIERS	100



CONTEXTE ET ENJEUX

1 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LES CAMPUS

L'économie circulaire, maillon essentiel de la transition écologique et solidaire

Une brève histoire de l'économie circulaire

Le concept de circularité **a commencé à émerger dès les années 1960**, initié par des penseurs, penseuses et économistes conscients et conscientes des défis environnementaux et sociaux liés à la surconsommation, à la production de déchets et à la surexploitation des ressources. Au fil des décennies, **le concept de circularité n'a cessé d'évoluer** pour prendre en compte des principes de durabilité, de réduction drastique des déchets, et de réutilisation des matériaux⁸.

Kenneth Boulding, chercheur en économie, puis David Pearce et Robert Kerry Turner, deux économistes environnementaux britanniques, évoquent dans l'essai [Economics of Natural Resources and the Environment](#) (1989) **la notion d'«économie circulaire» comme alternative à l'économie linéaire.**

Une définition

L'économie circulaire est définie selon le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires comme un processus consistant à **“produire des biens et services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire”**, et donc, de passer d'une approche linéaire (« extraire, fabriquer, consommer, jeter »), à une approche qui intègre l'ensemble du cycle de vie d'un produit ou service.

Parmi les nombreux avantages que l'on peut citer de l'économie circulaire, on peut en retenir quatre principaux :

- **lutter** contre le gaspillage et pour la préservation des ressources ;
- **limiter** l'impact sur l'environnement ;
- **repenser** les activités économiques et le rôle des acteurs et actrices dans la chaîne de valeur ;
- **créer** de nouvelles opportunités (emplois, innovation, etc).

Il s'agit à la fois de prendre en considération des leviers écologiques, mais également **solidaires**. L'économie circulaire favorise **l'inclusion, la solidarité et la cohésion sociale**. En effet, le concept suppose **la prise en compte de déterminants** comme la sobriété, la précarité (économique par exemple) et suppose la nécessité de **travailler en réseau**, avec des acteurs et actrices divers-es et complémentaires du territoire, pour apporter des réponses concertées, adaptées et pérennes.

⁸L'apport de Boulding à une transition systémique vers une économie circulaire. Anne-Claire Savy, 2023

⁹Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires : Ministère de la transition écologique : politiques publiques de A à Z : économie circulaire

On parle alors de “**co-bénéfices**”, à savoir “*les effets positifs qu'une politique ou une mesure visant à un objectif donné pourrait avoir sur d'autres objectifs, augmentant ainsi les avantages globaux pour la société ou l'environnement.*”¹⁰ L'économie circulaire est donc un véritable levier pour tendre vers une société plus durable.

L'économie circulaire à l'échelle mondiale

Cette approche systémique et collective se retrouve dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), mis en œuvre dans le cadre de l'Agenda 2030 et approuvés par 195 États membres des Nations Unies en 2015. Ils constituent un **cadre de référence commun** à l'ensemble des acteurs et actrices de la transition. L'économie circulaire est un levier incontournable pour contribuer à la mise en œuvre de certains ODD, en particulier :

- l'ODD 11 (“villes et communautés durables”);
- l'ODD 12 (« établir des modes de consommation et de production durable »);
- et l'ODD 17, (« partenariats pour la réalisation des objets », en favorisant des réponses collectives).

L'économie circulaire contribue donc à atteindre certaines cibles des ODD de l'Agenda 2030 pour la France.

Pour en savoir plus :



À ce titre, le RESES coordonne chaque année les **Semaines Étudiantes de l'Écologie et de la Solidarité (les SEES)**, qui valorisent les porteurs et porteuses de projets agissant sur les 17 Objectifs de Développement Durable au niveau de l'écosystème étudiant. Les initiatives relatives à l'économie circulaire sont ainsi valorisées, pour accompagner et mettre en lumière les actions qui visent la mise en place de pratiques plus circulaires sur les campus.

Pour en savoir plus :



¹⁰ IPCC glossaire, Co-bénéfices, page 77

Pour en savoir plus :



L'économie circulaire à l'échelle Européenne

En 2015, l'Union européenne a introduit **une stratégie majeure consacrée à l'économie circulaire**. Cette initiative a été élaborée dans le but de remodeler fondamentalement les processus de conception, de production et de consommation de biens au sein de l'UE. La stratégie pour l'économie circulaire s'articule autour de plusieurs axes, comme la réduction des déchets, la promotion du recyclage, l'encouragement à la durabilité des produits, la gestion efficace des ressources, et l'innovation.

L'économie circulaire en France

La feuille de route du Gouvernement sur l'économie circulaire (2018)¹¹ et les dispositions de la loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (2020)¹², font partie d'une approche globale visant à **transformer nos modèles économiques français vers plus de circularité et de durabilité**. Ainsi, 5 axes directeurs ont été donnés à la loi AGECE, pour lui donner un cap à suivre.

- Tout d'abord, « **sortir du plastique jetable** », en passant notamment par l'augmentation de la vente en vrac dans les commerces et donc en y limitant l'utilisation de plastique jetable.
- « **mieux informer les consommateurs et consommatrices** », en mettant en place une consigne de tri identique pour toutes et tous sur l'ensemble des packagings.
- « **Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire** » est également un axe important de cette loi, en interdisant l'élimination des denrées non alimentaires, tels que les vêtements ou les produits électroniques.
- Cette loi permet également d'« **agir contre l'obsolescence programmée** » avec la création d'un indice de réparabilité, qui a pour objectif d'allonger la durée de vie des objets en facilitant l'accès aux pièces détachées pour réparer son bien plus efficacement.
- Enfin, le dernier axe ambitionne de « **mieux produire** » avec la création de la filière pollueur-payeur et la création d'un bonus-malus, dans l'optique d'encourager la production de produits plus respectueux de l'environnement.

Ce cadre juridique a été complété dès 2021 par la loi « Climat et Résilience¹³ », issue de la Convention Citoyenne pour le Climat, afin d'**accélérer la transition écologique dans tous les domaines du quotidien**. Des mesures supplémentaires relatives à la diminution de la production de déchets, telles que l'interdiction des sacs plastiques à usage unique d'ici 2026 ou la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025, ont été mises en place.

En février 2023, la loi « zéro déchet », complémentaire à la loi AGECE, vise notamment à faire de la France un pays « zéro déchet » d'ici 2040.

¹¹ Feuilles de routes économie circulaire, 50 mesures pour une économie 100% circulaire, ecologie.gouv.fr

¹² La loi anti-gaspillage économie circulaire, publié par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE (exemple avec l'Île-de-France)

Avec la loi **NOTRE**¹⁴, les Régions sont compétentes **sur son territoire** pour **l'animation de l'économie circulaire** et la **planification de la prévention et de la gestion des déchets**.

Les compétences de la Région en termes de planification permettent d'inscrire l'économie circulaire au cœur des enjeux de l'Île-de-France et des territoires franciliens, pour l'ensemble des flux de déchets et des activités franciliennes (y compris les chantiers).

Depuis 2016, la Région Île-de-France **s'est résolument engagée en faveur de l'économie circulaire et du « zéro déchet »**. Cette mobilisation régionale s'est notamment inscrite à travers :

- L'approbation du Plan Régional de Prévention et de Gestion et des Déchets (PRPGD)¹⁵ par le Conseil Régional du 21 novembre 2019 qui fixe des objectifs régionaux de réduction, de réemploi, de réparation et de recyclage des déchets ;
- L'approbation de la Stratégie Régionale pour l'Économie Circulaire (SREC)¹⁶ par le Conseil Régional du 24 septembre 2020 qui mobilise toutes les politiques régionales sur les enjeux de l'économie circulaire.

¹³ La loi climat et résilience, Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

¹⁴ La loi portant sur le Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

¹⁵ Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France, Région Île-de-France, 7 novembre 2019

¹⁶ Économie circulaire : la stratégie régionale 2020-2030, Région Île-de-France, 17 novembre 2021

Tout au long de ce guide, des rappels sur différentes réglementations seront cités en fonction des thématiques abordées.

Comprendre les enjeux d'une économie circulaire sur les campus

Les 7 piliers de l'économie circulaire

Afin de comprendre en quoi consiste réellement l'économie circulaire, 7 piliers ont été définis. Pour comprendre chaque pilier, nous nous appuyons sur les définitions de l'Agence de la Transition écologique (ADEME) et de l'Institut National de l'Économie Circulaire¹⁷ :



Approvisionnement durable



Éco-conception



Écologie industrielle et territoriale



Économie de la fonctionnalité



Consommation responsable



Allongement de la durée d'usage



Le recyclage

¹⁷ [Économie Circulaire. Une économie créatrice de valeur sociale, économique et environnementale 5 octobre 2022. Institut National de l'Économie Circulaire](#)



Approvisionnement durable

L'approvisionnement désigne une opération visant à se fournir en produits, marchandises ou matières premières. L'approvisionnement durable vise donc un mode d'exploitation et d'extraction des ressources naturelles plus respectueux de l'environnement.

À l'échelle d'un campus, il est possible d'agir sur le cycle « production, consommation, déchets » à travers différents leviers, comme réduire l'impact environnemental de la restauration collective en favorisant les circuits courts et biologiques, ou réduire le gaspillage de ressources par exemple.



Éco-conception

Il s'agit de viser, dès la conception d'un procédé (un bien ou un service), la prise en compte de **son cycle de vie en limitant son impact environnemental**. Cette phase est essentielle car elle permet d'anticiper l'ensemble du cycle de vie d'un procédé : diminuer les quantités de ressources et d'énergie pour la production et l'utilisation, maximiser la durée de vie, faciliter la réparation et la gestion de fin de vie, etc.

À l'échelle d'un campus, il est par exemple possible d'envisager l'éco-conception d'un service numérique d'un établissement de l'enseignement supérieur, en prenant en compte le référentiel général d'éco-conception de services numériques (RGESN)¹⁸, en lien avec la [feuille de route gouvernementale « Numérique et Environnement »](#) publiée en février 2021. Cette notion peut également être intégrée dans les cursus de formation, notamment pour les cursus d'art et de design, les élèves étant les futur-es concepteurs et conceptrices de demain ! De plus en plus d'écoles de design sont par exemple engagées dans le concours design "zéro déchet", qui a pour objectif de proposer aux étudiants et étudiantes de concevoir des biens et/ou services répondant à une problématique bien précise, sur le champ de la prévention des déchets.

Pour en savoir plus sur l'éco-conception :



Pour en savoir plus sur le concours Design Zéro Déchet :



Organisé par le Sycotm depuis 2012, le concours Design Zéro Déchet invite les étudiants et jeunes diplômés à créer des biens et services qui favorisent une consommation durable, limitant la production de déchets. À la clé : 5 projets récompensés et un accompagnement pour les concrétiser.

¹⁸[Référentiel général d'écoconception de services numériques \(RGESN\). Numérique Écoresponsable.](#)



Écologie industrielle et territoriale

Souvent associé aux entreprises ou industriels, ce pilier met en avant l'importance de la **coopération territoriale et de la mutualisation** (de matière, d'énergie, d'information, de compétences, d'achats...) entre plusieurs organisations. Cette mise en réseau peut également être pensée et valorisée dans le monde étudiant, avec l'optimisation de l'usage des ressources.

À l'échelle d'un campus, cela peut par exemple passer par la mise en place d'une initiative de réemploi de matériaux, depuis une entreprise du territoire à destination d'étudiants et étudiantes d'un campus. L'objectif est de donner une seconde vie aux déchets résiduels de cette entreprise, grâce au réemploi dans le cadre de projets universitaires. Un tel projet vise donc la mise en réseau d'entreprises du territoire avec des campus étudiants.



Économie de la fonctionnalité

L'objectif est de s'inscrire dans une démarche qui favorise l'**usage plutôt que la possession**.

À l'échelle d'un campus, il est par exemple possible d'envisager la mise en place d'un espace de prêts d'objets entre étudiants et étudiantes, et le personnel d'un campus.



Consommation responsable

Dans le cycle de vie d'un procédé, la consommation est un élément essentiel. Au-delà de l'acte d'achat responsable, il s'agit également de prendre en compte **l'utilisation qui en sera faite, jusqu'à la gestion de sa fin de vie**.

À l'échelle d'un campus, cela peut passer par des politiques d'achats responsables par exemple, ou la mise en place d'une épicerie solidaire, pour allier enjeux environnementaux et solidaires : apporter une réponse à la précarité alimentaire étudiante, tout en réduisant le gaspillage de denrées encore consommables



Allongement de la durée d'usage

Le recours à la réparation, à la vente et à l'achat d'occasion ou au don, dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation, **conduit à l'allongement de la durée d'usage d'un bien et de son utilisation**.

À l'échelle d'un campus, la mise en place d'une ressourcerie est un moyen de promouvoir le réemploi et la seconde main auprès des étudiants et étudiantes.



Le recyclage

Il s'agit d'une opération de **valorisation des déchets** : pour un produit arrivé en fin de vie, certains de ses matériaux pourront être affectés à la production de nouveaux produits.

À l'échelle d'un campus, la mise en place de compostage ou de boxes de collecte d'équipements électriques et électroniques vise à revaloriser les déchets.

L'économie circulaire sur les campus : de quoi parle-t-on exactement ?

Les acteurs et actrices des campus universitaires ont la possibilité de mettre en place une politique d'économie circulaire sur leur campus. Ce schéma, élaboré par la Région Île-de-France, illustre les principales actions que peuvent mener les étudiants et étudiantes, les associations étudiantes, les établissements d'enseignement supérieur, mais également l'ensemble des autres acteurs et actrices du monde étudiant :

L'économie circulaire sur les campus



Pour mettre en place des actions concrètes d'économie circulaire sur les campus, il est crucial que chacune des parties prenantes du monde étudiant puisse comprendre le rôle qu'elle peut jouer et les leviers dont elle dispose pour y parvenir.

D'une part, **les étudiants, étudiantes et associations étudiantes** sont de véritables précurseur-ses pour encourager l'économie circulaire sur les campus. Sensibiliser, former, passer à l'action sur son campus sont autant de manières de s'engager et d'impliquer les établissements. On estime qu'il y a plus de 25 000 associations étudiantes en France¹⁹ qui œuvrent à rendre les campus universitaires vivants, à travers l'organisation de projets et d'événements culturels, sportifs, écologiques, solidaires ou citoyens¹⁹. Les associations étudiantes sont considérées depuis plusieurs années par les étudiants et étudiantes comme les actrices les plus actives sur l'environnement sur un campus universitaire²⁰. Intégrer les étudiants, étudiantes et les associations étudiantes dès la construction de projets de transition écologique et solidaire, **c'est également faire en sorte que ces projets soient ensuite appropriés par toutes et tous sur les campus.**

Les **établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et les autres acteurs et actrices du monde étudiant** plus largement, ont également un rôle clé à jouer. Ils et elles sont essentiels dans la formation et la sensibilisation des étudiants et étudiantes, mais également pour soutenir la mise en place de projets étudiants afin qu'ils **prennent de l'ampleur** et soient **pérennes** sur les campus, et au-delà.

Alors, que vous soyez un ou une étudiante, une association étudiante, un ou une membre du personnel d'un établissement de l'enseignement supérieur, ou du monde étudiant, vous trouverez tout au long de ce guide de quoi vous inspirer, dénicher des bonnes pratiques et finalement réussir à faire le premier pas (et plus encore) vers des modèles plus circulaires sur les campus !

¹⁹ [Thierry Lichet, Mouvement associatif étudiant et transformations des modes d'engagements collectifs, 2010](#)

²⁰ [RESES, Secouetonnecampus : la campagne qui mobilise le monde étudiant. RESES – Réseau Étudiant Pour une Société Écologique et Solidaire, 15 février 2024](#)

Quelques chiffres clefs

Un état des lieux de la population étudiante sur la prise en compte des enjeux écologiques et solidaires dans l'enseignement supérieur

La Consultation Nationale Étudiante (CNE), proposée par le RESES tous les 3 ans depuis 2008, dresse un **état des lieux des perceptions, des besoins et attentes des étudiant-es sur la transition écologique de l'enseignement supérieur**. C'est l'une des plus vastes enquêtes en France sur le sujet.

Elle a pour ambition de :

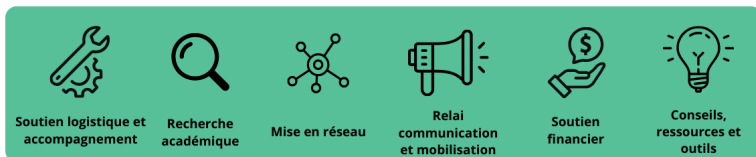
- **comprendre** les rapports et pratiques entretenus par les étudiants et étudiantes ainsi que leurs envies, besoins et attentes ;
- **formuler** des recommandations pour les acteurs et actrices de l'enseignement supérieur et les institutions ;
- **adapter** les actions du RESES et porter la voix des étudiants et étudiantes.

La CNE 2023 atteste de l'engagement de la communauté étudiante : **1 jeune sur 5 a déjà monté un projet lié à l'écologie et près de la moitié se déclarent capables de le faire**. L'accompagnement de projets étudiants en lien avec l'écologie est d'ailleurs la **4ème action prioritaire** que les étudiants et étudiantes souhaitent voir mise en place sur leur campus.

Concernant les établissements de l'enseignement supérieur, **91% d'étudiants et étudiantes estiment que leur campus n'agit pas suffisamment pour la transition écologique**. Plus spécifique à l'alimentation, seulement **31% des étudiants et étudiantes estiment que le point de restauration de leur établissement prend en compte la transition écologique**. Réduire considérablement les emballages et le plastique fait partie des priorités pour **48% des répondants et répondantes** (avec l'accès à des produits de saison et/ou locaux et à des produits bio et/ou équitables).

²¹ Représentations sociales : recyclage, réemploi & réparation chez une population étudiante, mars 2022, RESES et Ecologic

2 LES ACTEURS ET ACTRICES INCONTOURNABLES À SOLLICITER POUR MENER UNE POLITIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LES CAMPUS



SUR LE CAMPUS

En intuitu personae

Les étudiants et étudiantes

Selon le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, durant l'année scolaire 2022-2023, l'enseignement supérieur comptait 2,93 millions d'étudiants et d'étudiantes



Les enseignant-es et chercheur-es

En 2021, 92 000 enseignant-es et chercheur-es sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)



Les décisionnaires sur les campus

Le ou la présidente de l'établissement ou des services généraux, directeur-ice de l'établissement, le ou la vice-président-e du développement durable, de plus en plus représenté-es dans les gouvernances d'établissements.

Le Conseil d'Administration



Au titre de la personnalité morale ou de l'entité

Les différents services des campus

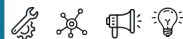
Les différents services, tels que l'informatique, le patrimoine, le financier, la vie étudiante, la communication, l'hygiène et la sécurité ... (communs aux campus).

D'autres services dédiés à la transition écologique et au développement durable peuvent exister (spécifiques aux campus)



Les associations étudiantes

Formées et gouvernées par des étudiants et étudiantes au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur.



Les CROUS

Restauration collective / Résidences étudiantes
Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), membre du personnel, administration, etc.



Mettre en place une politique d'économie circulaire sur les campus

Les acteurs privés

Les acteurs et actrices au local

Réseau de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui agit sur les territoires : ressourceries, entreprises, coopératives et associations locales, éco-organismes comme ECOLOGIC, gestionnaires de résidences étudiantes, etc.



SUR LE TERRITOIRE

Les acteurs publics

Les collectivités

Régions, départements, communes.



Les acteurs publics de l'État et de droit public

ADEME (bibliothèques en libre accès en ligne, site d'information MtaTerre pour une information ludique et accessible aux étudiants et étudiantes...), les ministères, le CNOUS établissement public national à caractère administratif (stratégie nationale de la transition écologique du réseau), etc.



Les différents services et les décisionnaires sur les campus

Pourquoi travailler avec ?

- Point de départ pour coordonner une **démarche globale sur un campus**. En effet, la transversalité des enjeux de l'économie circulaire nécessite de faire participer les différents services d'un campus, pour mutualiser des **expertises dans différents domaines**. C'est donc une des clés de réussite pour qu'un projet prenne en compte tous les enjeux du campus et soit le plus fédérateur possible.
- L'ensemble des services peut, grâce aux connaissances complémentaires, apporter une **intégration des cultures institutionnelles** de l'établissement, ce qui rend la mise en place d'un projet plus simple au sein du campus. Les services peuvent également identifier des **opportunités pour l'établissement**, qui auraient pu être oubliées si le projet avait été mené de manière isolée, avec un seul service.
- À terme, et pour mener des projets d'ampleur nécessitant des investissements, il est essentiel que les décisionnaires soient partie-prenante intégrante des projets.

Comment les convaincre ?

- Être au clair sur **la manière dont chaque service peut apporter son aide**, et les contacter sur des sollicitations précises.
- **Comprendre les préoccupations et les priorités** de chaque service, afin de pouvoir répondre au mieux à leurs besoins.
- Souligner **la création de liens et la collaboration que le projet créera entre les services**, essentielles pour avoir une vision systémique et éviter le travail en silos sur le campus.
- Visibiliser les **enjeux d'économie circulaire auxquels répond le projet**, qui peut entraîner une réduction globale des coûts pour le campus et une meilleure prise en compte des sujets de précarité étudiante.

Les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses

Pourquoi travailler avec ?

- Acteurs et actrices incontournables dans **l'accompagnement et l'orientation** des étudiants et étudiantes, et dans la réalisation de leur projet.
- **Point de contact privilégié** avec les étudiants et étudiantes.
- Lien possible entre leur domaine de recherche et le projet porté, avec un apport d'**expertises académiques**.
- Possibilité de mise en relation des étudiants et étudiantes avec un **réseau de professionnel·les**.
- Source d'**inspiration et de conseils**.

Comment les convaincre ?

- Souligner que les **thématiques de l'économie circulaire peuvent faire l'objet de projets de recherche variés.**
- **Appuyer la reconnaissance de l'établissement** pour le projet.
- Impliquer les enseignants et enseignantes chercheur·es ouvre la possibilité d'un **élargissement de la mise en réseau sur le territoire.**
- Développer du lien entre les étudiants et étudiantes, les différents services, et les enseignants et enseignantes, grâce à leur **intégration dans la vie du campus.**
- Mettre en avant **l'importance qu'ils et elles jouent dans la vie du campus.**

Les étudiants et étudiantes

Pourquoi travailler avec ?

- Selon le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, durant l'année scolaire 2022-2023, l'enseignement supérieur comptait **2,93 millions d'étudiants et étudiantes. Et ils et elles se mobilisent de plus en plus sur leur campus** : selon la Consultation Nationale Étudiante 2023²², **l'écologie est la thématique sociétale la plus importante pour 62% des sondés.**
- Ce sont les **premiers et premières concerné·es**, à la fois comme possibles protagonistes dans la mise en place d'un projet sur le campus, mais aussi car ils et elles peuvent être impacté·es par les mesures mises en place sur les campus.
- Les étudiants et étudiantes peuvent être source d'**idées innovantes** et **force de proposition** pour la mise en place de projets d'économie circulaire sur les campus, et pourront apporter un **regard complémentaire.**
- Les impliquer dès les prémices d'un projet d'économie circulaire sur le campus permet **une plus grande appropriation.**

Comment les convaincre ?

- Être à **l'écoute de leurs préoccupations** et les intégrer dans les décisions sur le campus.
- Montrer que le campus **prend en compte les considérations prioritaires des étudiants et étudiantes**, et s'engage pour la transition écologique.
- Souligner l'opportunité de **développer des compétences complémentaires** en parallèle de sa formation académique.
- Visibiliser **l'appropriation possible de leur lieu d'étude et de vie.**
- Développer le **bien vivre** et le sentiment **collectif.**

²² Le RESES, Consultation Nationale Etudiante, 2023

Les associations étudiantes

Pourquoi travailler avec ?

- Les associations étudiantes ont un **lien privilégié avec les étudiants et étudiantes**, ce qui peut rendre plus facile la mobilisation. Travailler avec une association étudiante, c'est donc trouver **une interlocutrice de confiance** pour les étudiants et étudiantes.
- Elles ont une **connaissance fine du campus** sur lequel elles évoluent, ce qui rendra l'implantation du projet plus facile.
- Elles sont à l'aise avec le **travail collectif**.

Comment les convaincre ?

- Souligner l'importance de leur rôle **dans la mise en place d'une politique d'économie circulaire sur leur campus**.
- Évoquer la **hausse de la sensibilisation** des étudiants et étudiantes sur le campus induite par la mise en place du projet. Si l'association traite directement des enjeux soulevés par le projet, y participer pourra permettre **d'augmenter sa visibilité et son nombre d'adhérent-es** (la sensibilisation pourra faire naître des envies d'engagement !).
- **Aborder les impacts positifs sur la communauté étudiante**, grâce à la mise en place de solutions dans la vie quotidienne des étudiants et étudiantes.
- Souligner la possibilité de **créer de nouveaux partenariats**, dans et en dehors du campus, ce qui pourrait avoir un impact positif quant à la suite de leurs activités.

Les CROUS

Pourquoi travailler avec ?

- Les CROUS ont un **Triple objectif sur l'économie circulaire et les déchets**, notamment :
 - l'impulsion de nouvelles actions pour répondre aux enjeux réglementaires
 - la communication et la sensibilisation sur la gestion des déchets
 - la réponse à des problématiques de gestion des déchets, notamment sur les encombrants dans les résidences universitaires.
- Les CROUS sont des **lieux de vie et de restauration**, ce qui en fait un acteur indispensable à intégrer pour mettre en place des actions d'économie circulaire, notamment sur le volet déchets, gaspillage alimentaire et emballages dans la restauration collective. Avec la **loi EGALIM²³**, les CROUS s'engagent dans plusieurs domaines, tels que la fin du plastique jetable dans les points de restauration collective, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise en place du tri sélectif, la réduction des déchets, et l'achat de produits plus responsables.
- Ils peuvent être un point d'appui pour la **communication et participer à la mobilisation étudiante**.

²³[Tout comprendre de la loi EGALim 2, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.](#)

Comment les convaincre ?

- Être à l'**écoute de leurs préoccupations et de leurs besoins**, et les intégrer pleinement dans les projets et initiatives.
- Visibiliser les **préoccupations étudiantes**, et montrer que le projet permet de répondre encore mieux aux besoins des étudiants et étudiantes.
- **Souligner le renforcement possible des liens** avec l'établissement et le public étudiant.

Les acteurs et actrices du territoire

Pourquoi travailler avec elles et eux ?

- L'intégration de parties prenantes externes au campus permet **de se connecter au territoire et se mettre en réseau** avec les expertises locales.
- Ces organisations peuvent en effet apporter une **expertise clé** dans le domaine de l'économie circulaire : apport de **compétences précises** sur certains piliers de l'économie circulaire, en complémentarité de celles disponibles sur le campus.
- Elles **savent comment gérer** la fin de vie de certains déchets ou équipements sur les campus, notamment pour ceux qui nécessitent un accompagnement spécifique.
- Ces entités permettent de **faire le lien en dehors du campus**, et de **donner de l'ampleur** à un projet ou une initiative. Cela pourra participer à la **pérennisation long terme** d'un projet sur le territoire et **favoriser son ancrage communautaire**.

Comment les convaincre ?

- Montrer l'importance de les associer au projet, **pour apporter une expertise technique manquante au campus**.
- Mettre en avant la nécessité de l'**interdiscipline** dans le projet.
- Souligner le **contact privilégié** avec le public étudiant.
- Participer à des **réflexions communes**, et s'engager aux côtés d'autres acteurs et actrices du monde étudiant.

Les collectivités territoriales

Pourquoi travailler avec elles et eux ?

- Certaines collectivités assurent la **collecte des déchets des campus et des résidences universitaires**. Elles sont donc liées aux enjeux de prévention et de gestion des déchets. Elles peuvent également assurer la mise en place d'**une communication engageante** sur les campus et dans les résidences étudiantes, pour favoriser **la mise en place des éco-gestes**. Les **intercommunalités** ont les compétences de collecte et traitement des déchets. Il est donc important de travailler à la fois **avec les communes, mais aussi les intercommunalités**.

- **Levier pour renforcer les liens entre l'établissement et la collectivité.** Il est important que la collectivité puisse être partie prenante car elle peut être garante d'une partie de l'aménagement d'un campus. Certains lieux appartiennent à l'Université, et d'autres **relèvent du domaine public**. Dans ce cas, il faudra l'autorisation de la collectivité pour effectuer des changements (installer du compost ou une fontaine à eau par exemple).
- **Elles peuvent démultiplier la visibilité** des projets d'un campus, avec le relais de leur service communication par exemple.
- Elles représentent un **partenaire financier**, car les collectivités territoriales **peuvent être sources de financements** pour des projets innovants d'économie circulaire.

Comment les convaincre ?

- Souligner les avantages du projet pour le **rayonnement du territoire**, son caractère innovant, multi parties prenantes et l'implication des étudiants et étudiantes.
- Expliciter les **pilliers de l'économie circulaire** concernés par le projet, qui pourront faire écho aux engagements et directives de la collectivité. (inscrit dans un PCAET ou PLPDMA)
- Rester informé-e sur **les enjeux de la collectivité et ses besoins territoriaux**, pour souligner la manière dont le projet ou l'initiative peut contribuer à y répondre.
- **Partager le rôle que le projet peut jouer** en complémentarité des politiques locales existantes, pour **répondre aux problématiques territoriales**.

La Région

Pourquoi travailler avec ?

- Les Régions sont en charge de la planification régionale pour la **prévention et de la gestion des déchets ainsi que la transition vers l'économie circulaire** pour l'ensemble des acteur·rices du territoire.
- Elles mettent en place une **animation régionale** (mise en réseau, partages d'expériences), des outils et des **accompagnements techniques** pour aider les acteurs de leur région à agir dans ce domaine.
- Elles apportent **un soutien au développement des activités de réemploi, réparation et réutilisation** et plus largement à la prévention et la gestion des déchets.
- Elles proposent pour la plupart des dispositifs de **soutiens financiers ciblés** en fonction des projets menés.
- Elles apportent **une expertise et un conseil** dans la réalisation du projet.

Comment les convaincre ?

- **Faire le lien** entre le projet et les priorités des Régions (objectifs régionaux inscrits dans les PRPGD notamment).
- **Agir en concertation avec les parties prenantes locales** et **évaluer** ses actions.
- **Identifier les possibilités de soutien** à des **travaux universitaires**, en fonction de la nature du projet (volet recherche).

Les acteurs publics de l'Etat

Pourquoi travailler avec ?

- Ce type d'acteurs et actrices peuvent être une **véritable ressource sur certaines problématiques parfois complexes**. L'ADEME propose par exemple différentes ressources sur l'économie circulaire (accessibles à la fin du guide), et développe des plateformes telles que MtaTerre, pour une information ludique et accessible aux étudiant·es.
- Le soutien au développement des activités de **réemploi, réparation et réutilisation s'inscrit pleinement dans les priorités des pouvoirs publics**, de même que la prévention et la gestion des déchets.
- Un **soutien financier** est également envisageable en fonction des projets menés.
- Enfin, leur **capacité d'expertise et de conseil** peuvent être précieux dans la réalisation du projet.

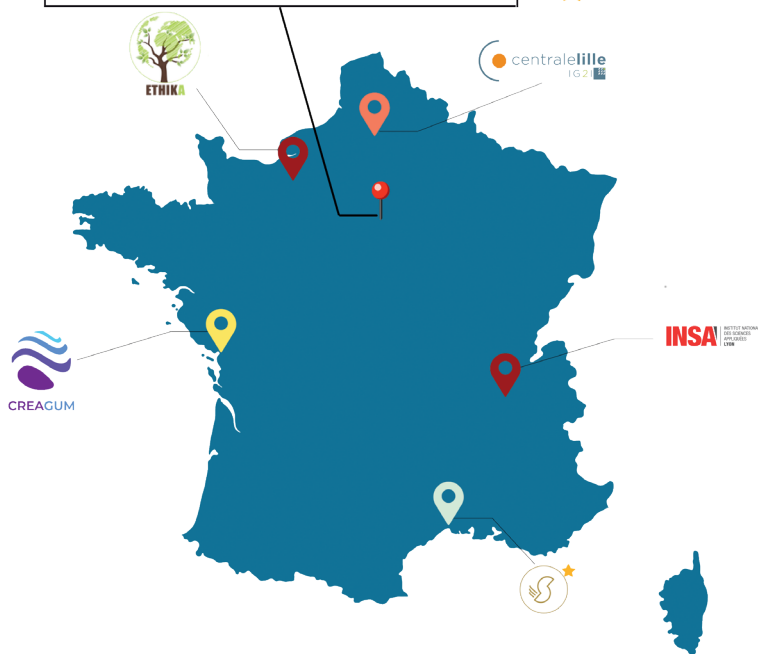
Comment les convaincre ?

- **Faire le lien** entre le projet et les priorités de cette typologie d'acteurs et actrices.
- Souligner le **caractère multi partie-prenante** du projet.
- Visibiliser l'importance de leur soutien à **des travaux universitaires**, en fonction de la nature du projet (volet recherche).

PASSAGE À L'ACTION : LA NÉCESSAIRE COOPÉRATION POUR METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LES CAMPUS



- construction et/ou aménagement durables
- zéro-plastique
- réparation
- réemploi
- réutilisation
- gestion des déchets
- événementiel éco-responsable
- alimentation durable
- action nationale



Vous trouverez dans cette partie un ensemble d'initiatives et d'actions portées par une diversité d'acteurs et d'actrices du monde étudiant. Une majorité d'exemples sont franciliens, mais des initiatives d'autres territoires sont également partagées, pour inspirer largement. L'ensemble de ces initiatives souligne l'importance de travailler ensemble, et le potentiel de répliquabilité sur les territoires.

De nombreuses autres initiatives sont disponibles sur le site internet du RESES ; la version en ligne du guide sera alimentée régulièrement !

Cette partie s'intéresse au "cycle de vie" d'un campus, du volet construction à la vie sur le campus.

[La construction et l'aménagement durables des campus]

1 DES CAMPUS PLUS DURABLES

DÉFINITIONS ET CONTEXTE

En France, les produits et matériaux du secteur de la construction du bâtiment (PMCP) génèrent **42 millions de tonnes de déchets**. Parmi ces déchets :

- **38% sont recyclés**
- **67% sont valorisés en matière**
- **69% sont revaloriser des manières générales**

Les secteurs du bâtiment et des travaux publics ont généré l'équivalent de **3150kg/hab en 2020**. Cela représente **69% de l'ensemble des déchets français**.

Le BTP est donc le secteur qui produit le plus de déchets en France, en tonnage²⁵.

²⁴<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4573-etude-de-prefiguration-de-la-filiere-rep-produits-et-materiaux-de-construction-du-secteur-du-batiment.html>

²⁵ADEME, *Chiffres clés sur les déchets, 2023*

Le cycle de vie d'un campus démarre dès sa construction. Cela passe par la prise en compte des principes **d'éco-conception et de durabilité**, que ce soit dans le cadre de nouvelles constructions, de rénovations ou d'aménagements de l'existant. Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour les éco-campus, dont l'initiative du Groupe Seuil, qui est partagée comme action inspirante.

- Tout d'abord, **sur le volet de la construction**, cela passe par une architecture durable éco-construite : enveloppe performante, orientations, énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, sourcing et utilisation de matériaux durables et issus du réemploi, gestion des déchets de chantier, etc. .

De manière générale, les déchets inertes (hors verre plat) ont un taux de valorisation élevé. Par exemple, dans le bâtiment, **on estime qu'entre 70 et 76 % des déchets inertes sont réutilisés ou recyclés**²⁶.

La région Ile-de-France a proposé **un guide pour l'aménagement durable des campus, avec un volet sur la commande publique et l'acquisition de biens issus du réemploi ou en matières recyclées**.

La région répond donc aux objectifs de la loi AGEC, qui prévoit une mention sur ces commandes publiques et qui devront être généralisés à la France entière.

Pour en savoir plus : Guide aménagement et construction durable



Un autre guide est également disponible, pour mettre en oeuvre des projets d'aménagement de sites universitaires.



Ensuite, construire un éco-campus passe aussi par **son aménagement**. La mise en place d'une démarche participative est recommandée, pour inclure l'ensemble des parties prenantes du campus (étudiants et étudiantes, membres du personnel, etc) et intégrer leurs usages, besoins et attentes dans la conception, construction et aménagement du campus. Il est donc essentiel de mettre en place des comités de pilotage avec l'ensemble de ces parties prenantes. Ces comités pourront par exemple alimenter l'optimisation des espaces et du mobilier, pour les rendre modulables et adaptables aux différents usages et besoins sur les campus.

Par exemple, un banc peut devenir un bureau ou une table, afin de favoriser une utilisation souple du mobilier.

Pour garantir le développement de l'économie circulaire dans le domaine de l'immobilier et de la construction, et plus particulièrement le réemploi de produits du bâtiment, l'association CircoLab a créé le label "CIRCOLAB réemploi". Tous les types de bâtiments ou de chantiers sont éligibles à ce label.



²⁶ ADEME, Chiffres clés sur les déchets, 2023

RÉGLEMENTATION

Selon l'ADEME, en 2017, la production de déchets en France représente :

326 millions de tonnes (Mt), dont **224 Mt** pour le secteur du BTP. On a pu observer un renforcement de la réglementation afin de favoriser la construction de bâtiments durables tels que des campus ou des résidences étudiantes.²⁷

La directive cadre européenne 2008/98/CE²⁸ fixe comme objectif en **2020 la valorisation de 70% des déchets de chantier**, avec une priorité pour la prévention (entretien, réhabilitation, réemploi). Parmi les renforcements, on note également la loi ÉLAN²⁹ de 2018 qui présente **des mentions dans le domaine de l'urbanisme et de la construction**. Elle cherche à simplifier les procédures d'urbanisme et à encourager des projets plus durables. Pour appuyer la construction de bâtiments durables, la loi AGECE³⁰ a été mise en place pour apporter des précisions en introduisant des mesures favorisant **l'éco-conception des bâtiments et encourageant l'utilisation de matériaux durables**.

La loi AGECE prévoit également une nouvelle REP³¹ pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB).

Ces lois proposent ainsi un cadre structurant pour permettre une conception et une construction durables des campus.

La région Île-de-France mentionne des préconisations au niveau régional dans le PRPGD sur le volet de la construction durable. En effet, elle prévoit plusieurs axes prioritaires :

- Partager, maintenir, adapter et prolonger la durée de vie des espaces de bâtiments ;
- Améliorer la connaissance des gisements et renforcer la traçabilité des matériaux et déchets de chantiers ;
- Faire monter en compétences et mettre en réseau les acteurs et actrices du BTP afin de faire évaluer les pratiques ;
- Limiter l'emploi de matériaux neufs et promouvoir le développement des matériaux de construction alternatifs.

(Pour en savoir plus sur la responsabilité élargie du producteur, voir la partie " Des déchets plus spécifiques sur les campus : la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques et des articles de sport et de loisirs").

²⁷Déchets du bâtiment et déchets des travaux publics : mêmes enjeux ?

²⁸Sénat, Transposition de la directive n° 2008/98/CE concernant les sous-produits animaux, 2018

²⁹Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, La loi portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), 2 septembre 2022.

³⁰Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, La Loi Anti-Gaspillage Économie Circulaire, 15 novembre 2023

³¹ADEME, Chiffres clés sur les déchets, 2023

INITIATIVES



Groupe Seuil



Éco-conception

L'exemple d'un éco-campus et de résidences étudiantes durables, conçus pour et avec les étudiants et étudiantes



Économie de la fonctionnalité

Profondément concerné par les défis planétaires, le Groupe Seuil, constitué de **3 entreprises à mission à savoir Seuil Architecture, Una Ingénierie et Lhab Réalisations**, forme un écosystème de ressources et de compétences dédiées à l'émergence et à la réalisation de projets écoresponsables.

Le projet du groupe Seuil, en quoi consiste-t-il ?

Le Groupe Seuil a construit à Lasbordes (département de l'Aude) **une résidence éco-responsable de 80 logements étudiants**, en prenant en compte des paramètres environnementaux. Afin de dynamiser les milieux ruraux, ce projet a été conçu dans le but de proposer des logements éco-responsables à des étudiants et étudiantes parfois éloignées de leur lieu d'étude.

Ce projet d'éco-construction a **suivi une stratégie d'économie circulaire de son élaboration jusqu'à sa conception, en récupérant notamment des produits et matériaux issus du réemploi ou issus des invendus visant à être détruits initialement**. Le réemploi a concerné la construction des façades, les menuiseries intérieures ainsi que les aménagements intérieurs. Le mobilier de chacun des logements est issu de la seconde main.

Le Groupe Seuil favorise également **le commun à l'individuel**, en prévoyant une mutualisation des espaces. Par exemple, en construisant une terrasse commune au lieu de plusieurs terrasses privatives, limitant ainsi les coûts et favorisant le vivre ensemble.

Les parties prenantes associées pour mener à bien le projet

La méthodologie prônée par le Groupe Seuil repose sur **l'implication des usagers et usagères quotidiens de l'éco campus** pour penser les grands principes de conception et d'aménagement du campus. Seuil Architecture et Una Ingénierie ont également été associés tout au long de la construction, avec des visites de chantiers, la définition de la signalétique ou sur le choix de l'emplacement du mobilier urbain.

“ En associant les futur-es usager-es durant la conception et la réalisation, et en les accompagnant dans une meilleure utilisation des bâtiments, le projet est pleinement engagé dans une évolution des pratiques favorables à la régénération de nos milieux vivants. ”

ZOOM SUR LA MAÎTRISE D'USAGE POUR ÉLABORER DES ÉCO-CAMPUS

Fonction complémentaire de la maîtrise d'ouvrage (MOA) et de la maîtrise d'œuvre (MOE), l'assistance à la maîtrise d'usage (AMU) est le moyen de donner une place active et décisive aux usagers en postulant que la pratique génère un savoir et qu'à ce titre, les usagers finaux ne sauraient être exclus des phases de conception. Elle se caractérise par un processus global participatif.³²

Pour en savoir plus :



Ainsi, les parties prenantes ont été nombreuses :

- **Les étudiants et étudiantes** ont joué un rôle important dans la conception et la vérification des travaux. Ils et elles ont été intégré-es avant même la construction des logements universitaires et tout au long du processus. Il en est de même pour le personnel et le corps professoral, qui ont également participé aux comités de pilotage.

- **L'établissement et le bailleur social** de la résidence universitaire ont fait appel aux entreprises du Groupe Seuil pour la réalisation d'une éco-résidence étudiante à côté de l'établissement d'enseignement supérieur, car les étudiant·es n'avaient pas de solutions de mobilités à part la voiture : SEUIL architecture, agence d'urbanisme et architecture adepte d'une approche co-constructive et écosystémique au service de la régénération des milieux ; UNA ingénierie, atelier de réalisation et suivi technique de projets à haute teneur participative et environnementale, reposant sur la maîtrise d'usage.

- **Une diversité de compétences et d'engagements** ont également permis au projet de voir le jour : Alogea et La Raque pour la maîtrise d'ouvrage ; la région Occitanie, l'ADEME et Envirobat occitanie pour le soutien financier ; Tassera, ECOVITALIS, Sarah Meyer, EMACOUSTIC pour la maîtrise d'oeuvre, mais également des entreprises locales.

³²Seuil Groupe, Maîtrise d'usage : l'exemple d'un éco-campus conçu pour et avec les étudiants, 31 août 2022



LES RÉUSSITES : LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES !

L'utilisation du mobilier de seconde main a permis d'éviter l'émission de 8 217 kg de CO₂, et 4 534 kg de déchets.

Le projet a obtenu 3 labellisations :

- Labélisé BDO (bâtiments durables occitanie) : niveau argent en conception
- BEPOS 2013 niveau or en réalisation
- E3 C2 (énergie positive et réduction carbone)

[La vie sur le campus]

LA RÈGLE ESSENTIELLE À RETENIR : LES 4R



RÉDUIRE



RÉUTILISER



RÉPARER



RECYCLER

Les 4R sont une solution pour éviter que nos objets ne deviennent des déchets. Ainsi, chacun de ces 4R offre une solution pour éviter la production de déchets inutiles.

Zoom sur les "4R", pour favoriser l'usage plutôt que la possession :

- Réduire** (la consommation de ressources et la production de déchets) ;
- Réutiliser** (pour prolonger la durée de vie) ;
- Réparer** (pour prolonger la durée d'usage) ;
- Recycler** (en transformant une ressource)

Un dernier R peut-être utilisé, "Refuser".³³

³³Zéro Waste France, Adopter le zéro déchet

2 REFUSER, RÉPARER, RÉEMPLOYER, RÉUTILISER : LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUI N'EXISTE PAS !

La prévention c'est selon le Larousse : « l'ensemble des dispositions prises pour prévenir un danger, un risque, un mal ; organisation chargée de mettre en place ces dispositions »

La réutilisation, la réparation ainsi que le réemploi sont des axes importants pour mettre en place des initiatives, voire une politique d'économie circulaire sur les campus. Ils permettent de réduire considérablement les déchets, en leur redonnant une nouvelle vie.

Pour en savoir plus :



“ *Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et la réduction de la production de déchets dans le cadre d'une économie circulaire*”
ADEME³⁴ ”

³⁴[ADEME, Réemploi, réparation et réutilisation, édition 2015](#)

A RÉDUIRE ET REFUSER LE DÉCHET À LA SOURCE ? L'EXEMPLE DU 0 PLASTIQUE DANS LES CAMPUS

CONTEXTE ET DÉFINITIONS

Il est estimé que les entreprises et les ménages franciliens produisent et jettent 860 000 tonnes de déchets plastiques, les $\frac{3}{4}$ étant des emballages. Actuellement, seuls 14% de ces déchets sont recyclés, le reste étant enfoui, incinéré ou disséminé dans l'environnement

En 2021, 1,7 million de bouteilles en plastique évitées grâce aux 17 fontaines d'eau pétillante présentes dans tout Paris.

Source : Coordination EAU Ile-de-France, Zero bouteille, zéro déchet

L'exemple du zéro plastique sur les campus

Sur les campus, il est possible de mettre en place des solutions telles que l'élimination des plastiques à usage unique, en réduisant ou en supprimant les sacs plastiques, les bouteilles en plastique, les pailles ou encore les couverts en plastique notamment dans la restauration. Des alternatives durables existent, comme les sacs réutilisables, les gourdes et les fontaines à eau.

La [loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire](#) (n°2020-105 du 10 février 2020), prévoit par exemple que les établissements recevant plus de 300 personnes simultanément soient tenus d'être équipés **d'au moins une fontaine d'eau potable** accessible au public.

RÉGLEMENTATION

Plusieurs lois répondent à ce constat. [La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#) de 2015, vise à réduire les déchets et promouvoir l'économie circulaire, avec par exemple l'interdiction des sacs en plastique à usage unique en caisse (depuis 2016) et de plusieurs plastiques jetables tels que les pailles en plastique, les gobelets jetables et assiettes plastiques (depuis 2020). En complément de cette loi, la [loi AGECS](#)³⁶ de 2020 vient renforcer la diminution des déchets plastiques à usage unique. D'ici à 2040, et 2030 pour l'Île-de-France, la loi prévoit la fin des emballages plastiques à usage unique.³⁷

INITIATIVES



Consommation responsable

La suppression des bouteilles en plastique sur les campus

Est Ensemble Grand Paris est un établissement public territorial, qui a la compétence en matière de gestion des déchets. Il regroupe 9 territoires : Bagnolet, Bobigny, Bondy, le Pré-Saint-Gervais, les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et la Romainville.



**Est
Ensemble**
Grand Paris



**Coordination
EAU-Île-de-France**

Depuis 2021, **Est Ensemble s'est engagé dans un plan zéro déchet ambitieux**. Objectif : **réduire de 20% les déchets collectés à horizon 2026**. En 2023, Est Ensemble renouvelle le Fonds zéro déchet, un dispositif de soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui œuvrent pour la réduction des déchets sur le territoire.³⁸

³⁵Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, [La Loi Anti-Gaspillage Économie Circulaire, partie Concertation sur la mise en place éventuelle d'une consigne pour réemploi et recyclage](#)

³⁶[La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire](#)

³⁷[ADEME, Déchets chiffres-clés, édition juin 2023](#)

³⁸[Est Ensemble, fonds zero déchet.](#)

Coordination Eau en Île-de-France est une association qui s'assure de la bonne préservation de l'eau et du respect du droit humain, pour permettre un accès à une eau potable et saine, l'eau étant un bien commun.

Ces deux structures se sont associées pour **promouvoir la diminution des bouteilles en plastique et la promotion de l'eau du robinet** auprès des étudiants et étudiantes. Est Ensemble soutient l'association dans le cadre de son appel à projets "Territoire zéro-déchet, relatif à la mise en place de projets et d'actions de sensibilisation pour la prévention, le tri des déchets et à la propreté de l'espace public.

En quoi consiste le projet "Université bleue : zéro bouteille sur nos campus !" ?

Le projet, en cours de réflexion et de mise en œuvre, entrera dans l'**ODD 6 relatif à l'eau** ("Garantir l'accès de toutes et tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau").

Le but ? Proposer aux établissements plusieurs stands de sensibilisation au zéro-déchet, avec le prisme des bouteilles d'eau en plastique. L'objectif de cette association est double. Le premier, **supprimer les bouteilles d'eau en plastique des points de vente des campus**, et favoriser les installations de fontaines à eau. Le second est d'accompagner les établissements afin qu'ils soient labellisés **Université Bleue**.

Coordination Eau souhaite pouvoir travailler avec les établissements de l'enseignement supérieur. Le premier test se fera donc sur le campus de Bobigny.

Les étapes du projet

- **Sollicitation** des établissements pour connaître leur appétence pour le projet.
- **Mise en place** de stands de sensibilisation.
- Repérage et sollicitation des associations étudiantes qui pourraient être parties prenantes et relais sur le campus.
- **Organisation de réunions de travail** avec les parties prenantes identifiées (notamment les associations étudiantes), pour co-construire des événements sur les campus.
- **Organisation de réunions de travail** avec les services de développement durable des établissements, pour porter la labellisation Université Bleue.

Les parties prenantes associées pour mener à bien le projet

- **Est Ensemble et Coordination Eau**, qui mettront en place ce projet dans les campus, notamment celui de Bobigny. Est Ensemble soutient cette opération dans le cadre de la mise en œuvre de leur PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés).
- **Les associations étudiantes**, qui joueront un rôle clé pour faire le lien entre l'établissement et les deux structures (Est Ensemble et Coordination Eau).
- **Les établissements de l'enseignement supérieur**, qui sont des parties prenantes essentielles pour que l'action prenne de l'ampleur sur le campus, et que la labellisation puisse avoir lieu.

FOCUS SUR LE LABEL UNIVERSITÉ BLEUE

Ce label est la reconnaissance d'un travail engagé pour lutter contre la surconsommation de bouteilles d'eau en plastique.



Il repose ainsi sur 3 piliers fondamentaux :

- ☑ **L'arrêt de la vente de bouteilles d'eau sur les campus**
- ☑ **L'installation de fontaines à eau pour les étudiants et étudiantes**
- ☑ **La reconnaissance du droit humain à l'eau et à l'assainissement.**

Pour se faire labelliser :

*Pour plus de ressources sur ce sujet,
découvrez deux outils de Coordination Eau :*



zero bouteille, zero déchet

*Livret des écogestes
de l'eau*

CONTEXTE ET DÉFINITIONS

La réparation consiste à **remettre en état de fonctionnement** des biens présentant des dysfonctionnements, des détériorations ou qui arrivent en fin de vie, afin que leurs propriétaires **puissent en bénéficier plus longtemps**. Elle permet ainsi de limiter notre quantité de déchets, en allongeant la durée de vie d'un bien.

La réparation peut être participative et se dérouler sous forme d'ateliers, de formations, mais il est aussi possible d'envisager une réparation simple par un ou une professionnel·le. Sur les campus, elle peut se dérouler de façon ludique grâce à des ateliers ou des formations collectives, aux côtés de structures de l'ESS telles que les Repair cafés ou les ressourceries.



Seulement **36% de la population française** fait réparer des objets et biens du quotidien ; en premier lieu les vélos, puis les bijoux et ensuite les ordinateurs.³⁹

Selon l'étude de la réparation des cycles effectuée par ECOLOGIC :

- le réflexe de **réparation** est bien ancré parmi les sondé-es, mais ce n'est pas le cas pour le réflexe **d'entretien** (dû à une méconnaissance de la mécanique du vélo).
- Les freins à la réparation seraient le **manque de connaissances techniques et la peur de mal faire**⁴⁰

RÉGLEMENTATION



À l'horizon 2030, la Région fixe l'objectif suivant : doubler l'offre de service de réemploi, réutilisation, et réparation dans tous les secteurs. Ces objectifs sont inscrits dans le PRPGD (Plan régional de prévention et de gestion des déchets) approuvé en 2019, et déclinés dans la SREC (Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire) adoptée en 2020. L'enjeu est d'agir en amont pour prévenir la production de déchets, favoriser la réparation et le réemploi pour allonger la durée de vie des produits, créer des boucles locales, renforcer et pérenniser celles qui existent.

La Région soutient divers projets d'ateliers de réparation et de sensibilisation et accompagne les collectivités dans leur politique de prévention des déchets à travers son soutien à travers son soutien aux têtes de réseaux comme le REFER.

Pour garantir la réparation des biens, la loi AGECE⁴¹ instaure des mesures pour promouvoir la réparation mais également **sensibiliser à l'entretien du matériel**. Cette loi vient renforcer le "**droit à la réparation**"⁴² dans l'Union Européenne, et est un axe primordial du "**Référentiel DD&RS**"⁴³. De ce fait, les marques et magasins devront s'engager à **réparer le produit dans la période de garantie légale**, et prolonger cette dernière d'un an après la réparation. Cette loi est également un axe important du "Pacte Vert".

³⁹ ADEME, Français et la réparation - Faits et chiffres, La librairie ADEME, 2020

⁴⁰ Ecologic France, Étude sur la réparations des cycles, 2023³⁸ Est Ensemble, fonds zero déchet.

⁴¹ La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

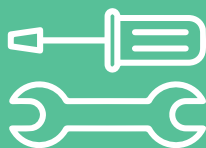
⁴² commission européenne en France, Droit à la réparation: la Commission introduit de nouveaux droits pour les consommateurs en vue de faciliter et de favoriser les réparations, 22 mars 2023

⁴³ France Université, Référentiel DD&RS, Référentiel de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement, de recherche et d'innovation, version 2021

L'INDICE DE RÉPARATION

Les aspirateurs ont un bonus réparation de **40€**, les vélos de **15€**, les téléphones portables de **25€**.

Une fiche action spécifique est disponible dans la partie 3 du guide.



Pour en savoir plus sur les produits éligibles et les montants des bonus réparation associés :



De même, la directive européenne 2019/771/CE⁴⁴, favorise le **“droit à la réparation”**, et de ce fait leur durabilité dans le temps, en facilitant l'acquisition de pièces de rechange et détachées disponibles sur le marché.

Avant l'étape de la réparation, l'entretien est la clé pour allonger la durée de vie de ses biens !

Pour prévenir les risques de panne et d'endommagement, une utilisation des produits conforme aux indications du/de la fabricant-e et un entretien régulier sont la solution.

De précieux conseils sont disponibles dans “La Bible de l'entretien des objets” de l'ADEME, pour maintenir les biens en bon état de fonctionnement le plus longtemps possible et d'allonger leur durée de vie !

Pour en savoir plus :



⁴⁴Directive (UE) 2019/771 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 relative à certains aspects concernant les contrats de vente de biens, modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et la directive 2009/22/CE et abrogeant la directive 1999/44/CE

INITIATIVES



Allongement de la durée d'usage

Un fablab directement implanté sur un campus

Sorbonne Université est une institution d'enseignement supérieur basée à Paris. Elle est issue de la fusion en 2018 de l'Université Paris-Sorbonne et de l'Université Pierre et Marie Curie.

Le projet FABLAB, en quoi consiste-t-il ?

Le FABLAB de l'Université est un *“espace de collaboration ouvert doté de machines numériques pour fabriquer presque tout ce que l'on souhaite !”*

Le FABLAB de Sorbonne Université répond parfaitement au principe de réparation, car cette action permet d'offrir bien plus qu'un service de remise en état de biens étudiants. En effet, Sorbonne Université propose des **ateliers de réparation** avec un formateur ou une formatrice, pour les étudiants et étudiantes mais également le personnel de l'établissement. En parallèle, ce FABLAB propose des **temps collaboratifs** pour la fabrication d'objets en tout genre, grâce notamment à une machine à commande numérique, utilisées dans la fabrication de matériaux spécifiques.

Aujourd'hui, deux espaces sont disponibles au cœur de l'université, qui sont ouverts aux étudiants, étudiantes et au personnel de l'université : un espace pour le prototypage et un espace dédié à la biologie-chimie.

Dans **l'espace prototypage**, plusieurs ateliers de fabrication et réparation sont proposés, des espaces de coworking, de formation, et une bibliothèque avec un espace d'exposition.

L'espace biologie-chimie, qui est un laboratoire d'innovation biologique, permet d'avoir accès à un espace de travail et du matériel pour pouvoir créer ou étudier sur du matériel vivant.

À quels besoins ce projet répond-t-il ?

Ce projet est né d'un constat de l'université : un nombre croissant d'étudiants et étudiantes **abandonne et jette des objets ou équipements qui ne sont plus fonctionnels, mais encore réparables**. Pour tester l'appétence pour le projet, au départ seulement quelques créneaux par semaine étaient ouverts, accompagnés d'une personne experte. Au vu de la réussite du projet et de l'ampleur de la demande du côté du monde étudiant, de nouveaux créneaux de réparation ont été ouverts et **le projet a été pérennisé**.

Les parties prenantes associées pour mener à bien le projet

- Les **enseignants et enseignantes** ont alimenté les réflexions à la naissance du projet.
- Des **emplois étudiants** de la mission DD&RS de l'université.
- Les **acteurs et actrices locaux** ont permis de développer les espaces biologie et prototypage.

Les points d'attention soulignés :

- Avoir une **présence importante sur le terrain** pour être bien identifié dans le domaine de l'économie circulaire et apporter une communication et un dialogue de proximité pour atteindre toutes les parties prenantes du campus.
- Une des questions qui s'est posée dans le cadre de ce projet est : comment atteindre les étudiants et étudiantes sans être invasif ? **Il y a un équilibre à trouver dans la communication, la sensibilisation et la mobilisation.**

Les conseils Sorbonne Universités pour les autres établissements de l'enseignement supérieur

L'université souligne l'importance de **travailler sur des guides et ressources** en interne à destination des étudiants et étudiantes, afin qu'ils et elles puissent avoir accès à une documentation et des informations claires et synthétiques sur l'établissement. Cela permettra aux étudiantes et étudiants de **mieux connaître les engagements de l'établissement**, d'avoir une **vue d'ensemble** sur les associations étudiantes présentes sur le campus et les actions et initiatives portées. Il s'agit d'un préalable pour qu'ils et elles puissent se mobiliser sur les actions du campus, et en proposer de nouvelles. L'université souligne également qu'il faut **démultiplier les sources d'information et de communication**, pour atteindre le plus d'étudiants et étudiantes possibles (newsletters, bases de données, site universitaire, etc). L'accès à l'information est une condition sine qua non de la mobilisation !



QUELQUES RÉUSSITES DU PROJET

Il s'agit d'un **projet multi parties-prenantes**, qui implique des acteurs et actrices complémentaires : enseignants et enseignantes, étudiants et étudiantes, formateurs et formatrices en externe, etc. De plus, **la communication multi-canaux** a permis de mobiliser largement sur le campus : ce qui n'était qu'un projet "test" est devenu un projet pérenne sur le campus tant la demande étudiante a suivi !

INITIATIVES



Allongement de la durée d'usage

Réparer son vélo ou acquérir un vélo issu du réemploi

Créée en 2018, l'association le RéPAR (Réseau Parisien des Ateliers Vélo Participatifs et Solidaires) propose des ateliers qui sont des lieux où l'on apprend la mécanique cycle de façon coopérative et solidaire. Autrement dit, chacun et chacune est invité-e à apprendre, et apprendre aux autres comment entretenir et réparer sa bicyclette.



Consommation Responsable

Ce réseau est né de la volonté de **mutualiser les savoirs et savoirs-faire** sur le territoire parisien et particulièrement dans les quartiers populaires. Le RéPAR fédère les différentes associations du territoire qui travaillent sur ces sujets, selon 3 principes : **l'auto-réparation, le réemploi et le lien social**. Elles travaillent ensemble au projet DIPLAUME (Dispositifs Pour L'Auto réparation et la Mobilité Étudiante) depuis 2021.

Le projet DIPLAUME, en quoi consiste-t-il ?

C'est un projet permettant, en parallèle des actions déjà menées par l'association, d'atteindre encore plus les étudiants et étudiantes dans leur environnement, **à savoir directement sur les campus et les lieux de résidence**. Le but est de les équiper avec des vélos issus du **réemploi**, d'apprendre à effectuer des actes de réparation sur leur vélo par le biais d'**ateliers collaboratifs**, et de faire en sorte que les ateliers puissent s'installer de **manière pérenne sur les campus**.

Ce projet permet donc d'**équiper** les étudiants et étudiantes avec des moyens de mobilité douce, durable et issus du réemploi. Il sensibilise également les étudiants et étudiantes sur la question du réemploi, car lorsque le vélo nécessitera une réparation, il ou elle sera en capacité de le réparer grâce aux ateliers de réparation dispensés par l'association. Enfin, il s'agit d'un **projet mobilisateur**, qui rencontre un fort succès auprès du monde étudiant.

À quels besoins ce projet répond-t-il ?

Le constat de départ ? Les actif-ves roulent beaucoup plus en vélo que les étudiants et étudiantes, alors qu'ils et elles sont en capacité de **se déplacer en vélo** et ont un besoin important de mobilité **dans le cadre de leurs études**. Pour leur permettre une plus grande autonomie sur le volet mobilité, REPAR a donc décidé de lancer le projet DIPLAUME

Les parties prenantes associées pour mener à bien le projet

- La **collectivité territoriale**, avec l'impulsion de la ville de Paris.
- Les **établissements de l'enseignement supérieur**, avec notamment Paris 8 Saint-Denis, Paris 10 Nanterre, et Sorbonne université.
- D'autres acteurs et actrices **en lien avec le monde étudiant**, comme l'ADEME, le CROUS et la CAF de Paris.

Quelques points d'attention soulignés :

- Il est tout d'abord nécessaire de **trouver les étudiants et étudiantes qui seront moteurs et motrices** dans la mise en place de ce type d'actions sur les campus.
- Il est également important d'obtenir de la part des établissements d'enseignement supérieur les **autorisations nécessaires** pour réaliser les projets d'ateliers et de collectes sur les campus.
- Enfin, l'une des plus grandes difficultés est de réussir à mobiliser les étudiants et étudiantes, **qui manquent souvent de temps**.

Les conseils de l'association

Anticiper la demande d'autorisation auprès des Écoles et des Universités, pour effectuer des actions sur leur campus, car cela peut mettre du temps.

Aller sur place pour **rencontrer directement les personnes** qui pourront être motrices sur les campus, et récupérer leurs contacts pour plus de fluidité dans la mise en place de l'action.



LES RÉUSSITES : LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES !

- Environ **5 000 étudiants et étudiantes** atteint·es dès la première année ;
- Environ **200 vélos de free-floating** (modèle d'auto partage) distribués à des étudiants et étudiantes en difficulté financière ;
- Environ **50 ateliers d'auto-réparation** mis en place avec les établissements membres du projet ;
- **20 sessions par an** de formation mécanique.

INITIATIVES



Allongement de la durée d'usage

Réparer son matériel informatique

Centrale Lille IG2I fait partie du groupe Centrale Lille Institut **qui regroupe 4 écoles d'ingénieurs** (ITEEM, Centrale Lille, ENSCL et IG2I). IG2I délivre un diplôme d'ingénieur dans le domaine de l'informatique, de l'industrie et du réseau.



Consommation Responsable

Le projet de Centrale Lille IG2I, en quoi consiste-t-il ?

Des réparations sont effectuées par les étudiants et étudiantes dans des domaines divers qui vont de la réparation d'ordinateurs (matériels et logiciels) et téléphones, jusqu'aux appareils du quotidien tels que les grille-pains. La **main-d'œuvre est gratuite** pour l'ensemble des étudiants et étudiantes. Dans la plupart des cas, les réparations sont faites avec du matériel que l'on peut trouver facilement.

Ce projet va encore plus loin ! Il s'agit également **d'accompagner les étudiants et étudiantes** qui le souhaitent dans leur **choix des appareils électroniques**, afin d'avoir le meilleur taux de réparation possible.

L'établissement met en relation les étudiants et étudiantes qui ont besoin d'une réparation, avec le réparateur ou la réparatrice identifié-e. Une liste répertoriant toutes les personnes sur le campus ayant des compétences en réparation de matériel électronique est établie pour favoriser la mise en relation.

“ *En plus de répondre à un enjeu écologique et économique, on propose une démarche ludique en expliquant comment trouver la source du problème, comment réparer, etc.* ”

Les parties prenantes associées pour mener à bien le projet

● **L'établissement** a pérennisé le projet sur le campus. Au départ, il s'agissait d'une **aide informelle** d'un étudiant du campus qui travaillait dans une entreprise et dont la fonction principale était la réparation d'ordinateurs. Le campus a décidé de **pérenniser l'action**, en proposant une offre de réparation gratuite à destination des étudiants et étudiantes.

● Les étudiants et étudiantes ont pu **s'inscrire sur la plateforme mise en place au début du lancement du projet**, pour partager leurs compétences et être formateur ou formatrice.

Quelques points d'attention soulignés :

Dans certains cas, **le matériel** pour pouvoir effectuer les réparations arrivait à manquer, et par conséquent certains services de réparation ne pouvaient être mis en place. Il est souligné **l'importance de travailler en réseau avec des acteurs et actrices au local pour pallier cette difficulté.**

Les conseils pour les établissements

- Ne pas hésiter à accompagner la structuration des initiatives étudiantes qui naissent sur le campus, pour atteindre encore plus d'étudiants et étudiantes. Participer à la communication de l'initiative et la relayer, pour la valoriser et mobiliser davantage.
- Les étudiants et étudiantes sont une source de savoir-faire, à travers les cours dispensés, mais ils et elles ont également de nombreuses idées novatrices et compétences qui pourraient être exploitées dans les projets des campus.



LES RÉUSSITES : LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES !

Entre la rentrée de septembre 2023 et janvier 2024, ce sont **5 téléphones** qui ont été réparés, **3 ordinateurs portables** et plusieurs pièces d'ordinateurs qui ont été changées. L'objectif sur les prochaines années est d'affiner le suivi du bilan quantitatif.

CONTEXTE ET DÉFINITIONS

Ce principe permet lui aussi de donner une nouvelle vie à un bien par le changement de propriété, en le ré-utilisant cette fois-ci **sans nécessité de transformation majeure**. Selon le code de l'environnement, le réemploi est défini comme *“toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus”*.⁴⁵ Le bien est vendu ou donné directement ou par un ou une intermédiaire, sans passer par le statut de déchet.

Il s'agit donc d'**allonger la durée d'usage d'un bien en changeant de propriétaire**.

Dans le cadre de l'article 25 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021,⁴⁶ **l'Observatoire national du réemploi et de la réutilisation** a vocation à être à la fois un lieu de partage et de capitalisation des connaissances, mais aussi un lieu d'expertise et d'aide à la décision en matière de réemploi et de réutilisation.⁴⁷



Sur la base d'une étude réalisée en juin 2023 par l'ADEME, on observe en France une évolution des tonnages de biens ménagers réemployés et réutilisés depuis 2012. En effet, en 2012, le taux de réemploi et de réutilisation était de **567 tonnes**, alors qu'en 2017, le tonnage s'élevait à **1 007 tonnes**, soit une augmentation de **77,60%**.

⁴⁵ Notice explicative, Décret n°2021-254 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, version actualisée au 1er janvier 2022

⁴⁶ Vie Publique La loi du 22 août 2021 climat et résilience convention citoyenne

⁴⁷ ADEME, Observatoire national du réemploi et de la réutilisation, Filières à responsabilités élargies du producteur

RÉGLEMENTATION

Selon la directive 2008/98/CE de l'Union Européenne,⁴⁹ **il existe une hiérarchie des déchets** : la prévention, la préparation en vue du réemploi, le recyclage, d'autres revalorisations (comme la valorisation énergétique) et l'élimination.

Au niveau national, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite AGECE)⁵⁰ encourage le réemploi en France. Cela passe :

- par le don de biens (en ressourcerie, recyclerie...)
- par l'achat d'occasion ou de reconditionné. Par ailleurs, les achats de biens d'occasion auprès d'un ou d'une professionnel·le sont garantis un an.

On retrouve également **l'élargissement de la filière REP** ("responsabilité élargie du producteur") dont le principe fondamental repose sur le fait que les producteurs et productrices doivent **assurer le financement et/ou l'organisation de la collecte et du traitement des déchets**, issus des produits qu'ils mettent sur le marché.⁵¹ **Cela concerne désormais plusieurs domaines**, tels que le sport, le bricolage, le bâtiment, les produits contenant du tabac comme les cigarettes, les jouets, le textile sanitaire à usage unique ... et demande progressivement aux producteurs et productrices à afficher les caractéristiques environnementales des produits comme **la recyclabilité et la réparabilité**.⁵²

Ils et elles doivent également afficher **la recyclabilité et le QCE** (Qualité et Caractéristiques Environnementales) sur les produits mis sur le marché dans le cadre de la filière REP.

Il est également nécessaire qu'ils et elles affichent les différentes **consignes de tri des équipements neufs disponibles sur le marché**, notamment par le biais de **l'info-tri**. **Ainsi, tous ces produits/appareils qui font partie de ces filières REP, ne doivent pas être mis à la poubelle mais dans des points de collectes, pour être réemployés, ou recyclés.**

C'est précisément le décret du **27 novembre 2020 n°2020-1455**⁵⁴ qui a porté réforme des filières REP. Il a entraîné notamment des évolutions en matière de **gouvernance**, la création de **fonds réemploi et réparation** visant l'allongement de la durée de vie des produits, de nouvelles dispositions en matière de **prévention des déchets et d'écoconception des produits** et surtout, la mise en place de **l'éco-modulation** (notamment avec des incitations économiques fixés en fonction du niveau de performance environnementale du biens ou du service).

⁴⁸ ADEME, Déchets chiffres-clés, édition 2023, Librairie ADEME

⁴⁹ Eur-Lex, La législation européenne sur la gestion des déchets



Le dispositif de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) ⁵⁰ a pour objectif **d’agir sur l’ensemble du cycle de vie des produits**, pour construire une économie plus durable. Il intervient notamment sur **l’écoconception** des produits, la **prévention** des déchets, **l’allongement** de la durée d’usage (en agissant sur le réemploi, la réutilisation, la réparation), et la **gestion** de fin de vie des produits. Il implique que chaque acteur économique est responsable de l’ensemble du cycle du vie des produits qu’il met sur le marché, **selon le principe pollueur-payeur**.

La REP est mise en œuvre à travers la création de filières spécifiques pour chaque type de produit concerné, tels que les papiers graphiques, les emballages, les produits électriques et électroniques, et bien d’autres encore. Ces filières sont mises en place pour répondre aux défis environnementaux actuels, et de nouvelles filières REP sont encore à venir.”

Dans ce guide, nous développerons les déchets d’équipements électriques et électroniques et les articles de sport et de loisirs

En savoir plus : [ADEME, Les filières à Responsabilité Élargie du Producteur](#)

Le **développement du réemploi** étant inscrit dans les objectifs du PRPGD de la Région Ile-de-France, celle-ci **apporte son soutien à divers porteurs et porteuses de projets** ainsi qu’à des têtes de réseaux comme le Réseau Vrac et Réemploi ou campus market et le REFER.

⁵⁰[Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire](#)

⁵¹[ADEME, Les filières à Responsabilités Élargies du Producteurs](#)

⁵²[Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, Cadre général des filières à responsabilités élargie des producteurs. Les filières nouvelles créées par la loi AGEC, 20 février 2024](#)

⁵³[ECOLOGIC, Recyclabilité : notions et obligations](#)

⁵⁴[Décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs](#)

Les deux initiatives suivantes sont relatives à Campus Market et Emmaüs campüs, acteurs extérieurs des établissements qui impulsent et portent des actions et des initiatives en faveur de l'économie circulaire sur les campus

INITIATIVES

Campus Market

Réseau de l'économie circulaire étudiante



Allongement de la durée d'usage

Accompagnement et conseils pour développer le réemploi sur son campus

Campus Market est une **tête de réseau d'associations étudiantes**, qui a pour objectif de **promouvoir l'économie circulaire et l'écologie** sur les campus en France. Pour cela, Campus Market organise de nombreux événements sur les campus tels que des ventes de vaisselles, des friperies, des vide-dressing, des ventes de meubles, des distributions solidaires, des ventes de vélo, des collectes et distributions de jouets, des réparations de matériel informatique, des grandes ventes de rentrée ainsi que des boîtes de collectes.



Consommation Responsable

Pour les associations étudiantes, il est possible d'adhérer à cette tête de réseau ! Campus Market permet :

- De **donner de la visibilité** aux associations en apparaissant dans leurs guides.
- De **rencontrer** d'autres associations ou d'autres étudiants et étudiantes pour partager expériences et connaissances.
- **D'être aidé dans le développement d'actions d'économie circulaire**. Que ce soit dans les relations avec l'administration, l'organisation d'événements, les recherches de financement, etc.

Pour les étudiants et étudiantes, Campus Market permet :

- De **partager des connaissances et conseils** sur la conception d'un événement d'économie circulaire.
- **D'aider à créer un budget et à trouver des financeurs**.
- De **répondre aux demandes et questions** pour faire avancer un projet d'économie circulaire.

⁵⁵ [Arrêté du 14 décembre 2021 portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de bricolage et de jardin.](#)

Pour les établissements de l'enseignement supérieur, Campus Market aide :

- Sur la **création d'événements éphémères d'économie circulaire** sur le campus, tels que des grandes ventes de rentrée, des friperies, des ventes de vaisselle avec les acteurs et actrices de l'Économie Sociale et Solidaire au local.
- Sur la **création d'une ressourcerie étudiante sur un campus**, par l'accompagnement d'un groupe de travail et la proposition de financements dédiés.

Il est possible de les contacter pour obtenir de l'aide sur les initiatives d'économie circulaire :



« Comme nous l'avons fait avec l'Université de Gustave Eiffel (Champs sur Marne), nous pouvons accompagner la création d'une ressourcerie étudiante sur un campus avec la coordination d'un groupe de travail sur ce sujet. Nous aidons à la définition des besoins et des objectifs sur le campus, à la recherche des financements disponibles, et à l'intégration des associations étudiantes au groupe de travail »

Les conseils pour les acteurs et actrices de l'enseignement supérieur

Sur les campus, l'économie circulaire et plus particulièrement le réemploi solidaire (biens d'occasion proposés à bas prix) est un moyen :

- d'initier de jeunes citoyens à un mode de **consommation vertueux et de favoriser la sobriété du campus** ;
- de **lutter contre la précarité** étudiante en proposant à chacun-e de quoi s'équiper à très bas prix ;
- de **créer du lien social** puisque les événements liés au marché de l'occasion et les ressourceries étudiantes rencontrent facilement leurs publics et créent des discussions et de l'engagement bénévole.

Pour aller plus loin, Campus Market partage les clés pour agir sur un campus :



Un guide pour mettre en place des événements d'économie circulaire sur son campus



Un magazine en ligne avec des retours d'expériences des associations étudiantes



Des formations sont également proposées par l'association, pour être acteur et actrice du monde de demain

Un exemple concret sur le campus de Créteil

Le **CROUS** et Campus Market ont pu travailler ensemble sur un projet de chèque de 5 euros distribué aux étudiants et étudiantes. Ces chèques peuvent être utilisés dans l'achat de vêtements, de meubles ou d'autres biens issus du réemploi. Il y a eu en tout deux collectes à destination des étudiants et étudiantes sur le campus.



LES RÉUSSITES : LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES !

2 281 kg de CO2 évités ;
128 vêtements donnés ;
138 étudiant·es qui ont participé à la collecte.

INITIATIVES



Allongement de la durée d'usage

Mise en place de ressourceries au plus proche du monde étudiant

Emmaüs Défi a créé en 2021 **un projet en faveur des étudiants et étudiantes francilien·nes** : un lieu de solidarités de seconde main, Emmaüs Campüs. À la suite de la hausse de la précarité étudiante en France⁵⁶, Emmaüs Campüs est un **chantier d'insertion** ayant pour ambition d'être un lieu écologique et solidaire.



Consommation Responsable



Selon le Ministère du travail, de la santé et des solidarités, les chantiers d'insertion «*proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant de difficultés sociales et professionnelles particulières.*»

⁵⁶COP1, Publications, nos études

Le projet Emmaüs Campüs, en quoi consiste-t-il ?

Ce chantier d'insertion propose des **ventes à prix bas, des biens de la vie quotidienne issus de la récupération**. Pour mettre en place cette action de réemploi auprès des étudiants et étudiantes, Emmaüs Campüs dispose de **3 lieux de vente dans Paris** : Boutique des Grands Moulins ; Forum des Halles ; Boutique Césure. Leur but : s'implanter dans des lieux étudiants pour **aller directement à leur rencontre et ainsi répondre à une partie de leurs difficultés financières**.

À quels besoins ce projet répond-il ?

Emmaüs Campüs est un dispositif porté par Emmaüs Défi depuis 2021. L'ambition était de répondre **aux enjeux de précarité** étudiante qui ont émergé pendant la crise COVID-19.

Les actions mises en place par Emmaüs Campüs auprès des étudiants et étudiantes tendent à répondre à deux enjeux : **écologique et solidaire**. D'une part, il permet de donner une seconde vie à de nombreux biens, par le réemploi.

D'autre part, il entend apporter une réponse à la question de précarité étudiante. Les étudiants et étudiantes peuvent ainsi avoir accès à des biens de la vie courante à prix réduits.

Implanté dans les lieux étudiants, il permet donc d'atteindre plus facilement les étudiants et étudiantes.

Et sur les campus, ça donne quoi ?

Prenons l'exemple de coopération entre Sciences Po Paris et Emmaüs Campus : Emmaüs Campüs et l'association étudiante Sciences Po Environnement ont coopéré afin de **mettre en place une collecte sur le campus pour récupérer des vêtements**. C'est d'ailleurs grâce à l'association étudiante du campus que l'organisation et la mise en place de l'action ont pu être possibles.

Pour monter une ressourcerie sur son campus, il suffit de leur écrire à cette adresse mail : campus@emmaus-defi.org.

Les acteurs et actrices associées pour mener à bien le projet

- La **Ville de Paris** soutient les projets d'Emmaüs Campüs, notamment lors de la mise en place de nouvelles ressourceries.
- **Plateau Urbain et Yes we Camp** offrent un vrai soutien : Plateau Urbain aide à l'ouverture de ressourceries (bailleur du tiers lieu). Yes We Camp apporte un soutien sur la mobilisation.
- Le **REFER ou Campus Market** sont également associés lors des ouvertures de ressourceries, pour collaborer entre acteurs et actrices du réemploi.
- Les **établissements d'enseignement supérieur**, tels que Sciences Po et l'ESSEC, proposent des stages afin que des étudiants et étudiantes puissent découvrir le chantier d'insertion d'Emmaüs Campus
- **et apporter de l'aide sur le volet logistique.**



LES RÉUSSITES : LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES !

7 800 jeunes ont bénéficié des réductions sur les biens issus du réemploi dans les boutiques.

3 boutiques à Paris.

Des relations avec plusieurs établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

INITIATIVES



Allongement de la durée d'usage

BIBOB : le matériel inutilisé peut profiter à d'autres

La mission DD&RS de l'Université Sorbonne s'est renforcée pour accroître son engagement dans la sobriété et la transition. Aujourd'hui, la mission DD&RS fonctionne grâce à une **cellule resserrée de 7 personnes**, qui s'appuie sur une groupe de travail comptant près de 40 personnes, et sur l'aide de **2 emplois étudiants et 4 missions d'expertises doctorales**.



Consommation Responsable



Economie de la fonctionnalité

Le projet BIBOB, pour "bibliothèque d'objets", en quoi consiste-t-il ?

Il s'agit d'un projet ambitieux qui permet aux étudiants, étudiantes et personnel de l'établissement, **d'emprunter des biens en fonction de leurs besoins (et ainsi éviter l'achat)**. La bibliothèque de prêt d'objet permet d'apporter une forme de solidarité sur le campus par le biais du don de matériel et d'équipement à la BIBOB, qui seront ensuite mis à disposition gratuitement.

Ce projet est né grâce à l'initiative de l'une des bibliothèques universitaires du campus de Sorbonne Université. Elle a co-porté le projet avec l'Université, pour que le projet puisse voir le jour. Les **quelques 50 objets** de la BIBOB peuvent être **empruntés directement à l'accueil de la bibliothèque ou sur le site web, où sont référencés l'ensemble des objets !**



À quels besoins ce projet répond-il ?

Cette bibliothèque de prêt d'objet répond à deux enjeux majeurs :

- Un **enjeu écologique**, en donnant une seconde vie à des objets inutilisés et en diminuant ainsi le nombre de déchets.
- Un **enjeu solidaire**, en apportant une réponse à la précarité étudiante et en reposant sur le principe de l'économie de la fonctionnalité (système de dons et de prêts d'objets).

Les parties prenantes associées pour mener à bien le projet

- Un **service de l'université** : la mission Développement durable et transition écologique ;
- **Les étudiants, étudiantes et le personnel de l'établissement**, pour le don d'objets.

Quelques points d'attention soulignés :

- Le **déploiement vers d'autres bibliothèques** peut être difficile, car elles n'ont probablement pas toute la capacité d'accueillir un tel projet (il s'agit d'une mission secondaire qui demande de la coordination et des moyens humains) ;
- Trouver les **bons canaux de communication** pour faire connaître le projet sur le campus.



LES RÉUSSITES :

- **La motivation** des acteurs et actrices de terrain à s'impliquer dans le projet ;
- **La communication réactive** auprès de la communauté ;
- **Le bon contact** avec les associations étudiantes.



Allongement de la durée d'usage

Troc Eiffel : le prêt de matériel entre différents services du campus

Basée sur la recherche et l'innovation dans plusieurs domaines, l'Université Gustave Eiffel est née en 2020 entre **la fusion de plusieurs établissements d'enseignement supérieur** : Paris-Est-Marne-la-Vallée, l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux, ainsi que l'École d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée.



Consommation Responsable



Economie de la fonctionnalité

Le projet Troc Eiffel, en quoi consiste-t-il ?

Le projet Troc Eiffel, géré par la mission DD&RS de l'université Gustave Eiffel, propose **une plateforme d'échange de biens et de matériel entre les différents services de l'établissement**. Cette plateforme, nommée My Troc, est **réservée au personnel de l'établissement**. Une liste d'objets est alors renseignée sur la plateforme, permettant d'acquérir et d'en réserver certains.

Ce projet permet d'**éviter d'acheter du matériel professionnel neuf**, et donc de favoriser les dons et le prêt de biens entre les professionnel·les de l'établissement.

Quels types de biens peuvent être donnés ou prêtés ?

Les **fournitures de bureau, le mobilier, les matériels de laboratoire et les gros équipements** (avec l'accord du supérieur hiérarchique) peuvent être mutualisés. Pour le moment, le **matériel informatique** n'entre pas dans la démarche.

Comment un professionnel peut-il déposer une annonce ?

La plateforme est très ergonomique et permet, en quelques clics, de créer une **annonce de prêt, de don ou de recherche de matériel**. Un **modérateur** vérifie ensuite si l'annonce est conforme et la valide ou la refuse. Des **filtres** sont également possibles, pour davantage de lisibilité.

Les parties prenantes associées au projet :

- L'ensemble des services de l'Université.
- Les membres du personnel.



LES RÉUSSITES : LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES !

Depuis le lancement de Troc Eiffel,
366 ressources ont été sauvées.
476 membres du personnel sont engagés dans cette démarche
de réemploi de matériel professionnels.

DÉFINITIONS ET CONTEXTE

La réutilisation, qui fait partie des “4R”, consiste à **prendre un déchet sous sa forme brute pour pouvoir le réutiliser sous une autre forme**, avec un usage pouvant être différent. À la différence du réemploi, la réutilisation va passer par **une phase de transformation**. Ainsi, elle se fait en plusieurs étapes : le produit passe par le statut déchet et est soumis à une opération de “préparation en vue de la réutilisation”, avant d’être utilisé par un nouveau ou une nouvelle propriétaire.

RÉGLEMENTATION

La réutilisation en France est encadrée par une réglementation nouvelle, telle que la directive européenne sur les déchets (2008/98/CE),⁵⁸ qui établit un cadre pour **la gestion des déchets dans l’Union européenne**. La réutilisation, le recyclage et la valorisation sont ici encouragés pour les États membres. En 2018, la révision de la directive **renforce les objectifs de réutilisation des déchets**. De même, la directive européenne sur les emballages (94/62/CE)⁵⁹ **encourage la réutilisation des déchets et emballages**, afin de réduire leur impact environnemental.

⁵⁷ [ADEME, Bilan national du recyclage 2010-2019](#)

⁵⁸ [Eur-Lex, La législation européenne sur la gestion des déchets](#)

⁵⁹ [Eur-Lex, Emballages et déchets d’emballages](#)

INITIATIVES



Recyclage



CREAGUM

Quand un projet de réutilisation réalisé dans le cadre de ses études devient un projet entrepreneurial !

Marine était étudiante en Master Sciences Pour l'Environnement (SPE) en parcours gestion de l'environnement et écologie littorale, à La Rochelle Université, lorsqu'elle a fondé CREAGUM. Cela fait maintenant **3 ans que son projet existe et qu'elle est auto-entrepreneuse.**

Il s'agit d'un projet qui mêle entrepreneuriat, innovation et recherche, grâce à l'utilisation de ses compétences pour sensibiliser les étudiants et étudiantes dans la protection des écosystèmes et océans. Pour son action, Marine a remporté le prix Néo Terra de la région Nouvelle-Aquitaine, qui permet d'avoir un accompagnement spécifique pour développer le projet.

Le projet CREAGUM, en quoi consiste-t-il ?

Le projet a débuté par un **volet de sensibilisation**. Marine organisait des interventions dans les écoles de sa région, pour apprendre les bons gestes et montrer qu'il était possible d'utiliser un déchet, ici le chewing-gum, pour en faire des objets : des jouets de plage. Elle s'est rapidement **associée à une entreprise fabricante locale**, pour transformer les chewing-gum collectés en jouets de plage.

Ce projet souligne le **rôle qu'un établissement de l'enseignement supérieur peut jouer** dans la mise en place d'un projet d'économie circulaire, dans le cadre d'un cursus académique (ici, un projet tutoré).

À quels besoins répond-il ?

En effet, avant d'être un projet professionnel pérenne et de long terme, **cette initiative a d'abord été réalisée dans le cadre d'un projet tutoré**, durant son année d'étude, en cursus ingénierie environnementale. L'élément déclencheur pour Marine ? Quand elle a réalisé que le chewing-gum était le 2ème plus gros déchet au monde. Il s'agit donc ici de **recycler et valoriser un déchet pour changer son usage initial**.

Les **projets tutorés sont de véritables leviers** tant pour les étudiants et étudiantes, que pour les établissements d'enseignement supérieur. Dans ce cas précis, Marine a bénéficié de l'**accompagnement soutenu de son école et du corps professoral** dans le cadre de son projet tutoré, et pour continuer à porter ce projet d'économie circulaire au-delà de ses études. Véritable **opportunité d'innovation**, son projet a été récompensé par sa collectivité territoriale.

Les parties prenantes associées pour mener à bien le projet

- L'établissement d'enseignement supérieur : les responsables de master ont été d'une aide précieuse pour cadrer le projet.
- La région Aquitaine, pour le soutien financier et par le biais d'un accompagnement spécifique.

Les conseils généraux de Marine :

- Bien choisir ses partenaires ;
- Agir au plus proche du terrain ;
- Bien communiquer auprès de toutes les parties prenantes du projet.

Les conseils spécifiques aux étudiants et étudiantes :

- Ne pas hésiter à se lancer et trouver de l'aide auprès des **responsables de master et de l'établissement**.
- Faire des exercices de réécriture tous les ans sur les **valeurs du projet, la genèse du projet**, pour se rappeler le point de départ et tout le chemin parcouru : c'est motivant !



LES RÉUSSITES :

Pour Marine en tant qu'étudiante :

- véritable **expérience professionnelle, sociale et humaine**.
- forte **montée en compétences** sur l'économie circulaire.
- opportunité de **transmettre un message** à travers son projet tutoré et de promouvoir l'économie circulaire vers différents publics.
- création d'un **réseau important** pour la suite de son parcours professionnel.

Pour l'établissement :

- **mobiliser** les étudiants et étudiantes autour des enjeux écologiques.
- favoriser le **pair à pair** dans la démarche.
- **sensibiliser le corps professoral** dans leur rôle d'accompagnement aux projets terrain.
- être un **levier pour l'insertion professionnelle** des étudiants et étudiantes.

⁶⁰Carenews, "Les baskets en chewing-gum débarquent à Amsterdam".

3 LA GESTION DES DÉCHETS SUR LES CAMPUS

Malgré la prévention et la sensibilisation, la production de certains déchets reste inhérente à l'activité d'un campus. Il existe néanmoins des **solutions pour limiter leur impact**.

Un guide spécifique concernant la gestion des déchets et le tri sur les campus est disponible :



Des fiches pratiques de l'ADEME sont également disponibles :



A LES DÉCHETS DU QUOTIDIEN SUR LES CAMPUS, NON ALIMENTAIRES

CONTEXTE ET DÉFINITIONS

Ces déchets sont générés par les activités de la vie quotidienne du campus, mais ne sont pas liés à la consommation alimentaire (une partie "alimentation durable" est disponible dans le guide). Parmi ces déchets, on compte par exemple : les emballages, les produits d'hygiène, les produits d'entretiens, les articles de bureau, etc.



Selon Eurostat, en 2018, les déchets de l'Union européenne étaient composés de **28% de carton/papier**, de **19% de déchets issus d'emballage** et enfin de **12% de déchets électriques et électroniques**.⁶¹

En France, **315 millions de tonnes de déchets** ont été produits en 2020, soit -8% de déchets par rapport à 2018 selon le gouvernement.

Et seulement **15,3 millions d'entre eux sont recyclés**.⁶²

RÉGLEMENTATION

Des réglementations au niveau national existent :

- La principale est la **législation environnementale générale**⁶³ qui rassemble toutes les lois, règlements et politiques gouvernementales visant à réguler et à protéger l'environnement. Elles spécifient l'**autonomie des établissements d'enseignement supérieur dans la gestion des déchets**.

Elle aborde également d'**autres grands axes dans la gestion des déchets pour les établissements** : le recyclage des déchets, la réduction des déchets à la source, l'élimination des déchets dangereux ainsi que des programmes de sensibilisation qui pourraient tenir les établissements envers les étudiants et étudiantes, mais également le corps professoral et les membres du personnel.

- Au niveau de l'Union Européenne, des mesures, tel que "**le paquet économie circulaire**",⁶⁴ permettent d'établir et de mettre en place pour les pays membres des objectifs tels que la réduction des déchets, la réutilisation des ressources, la promotion du recyclage, encourager l'éco-conception ou encore favoriser l'apparition de nouvelles initiatives dans le champ de l'économie circulaire.

Ainsi, ces lois et mesures s'appliquent également aux campus, par le biais de campagnes de sensibilisation, la mise en place de bacs de tri sélectif ou l'utilisation de matériaux recyclables.

- L'article 55 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite « Grenelle 1 », impose l'**élaboration d'un "Plan Vert"**, c'est-à-dire une **stratégie de développement durable à l'échelle du campus**, et de pouvoir solliciter une **label-**

lisation sur la base de critères définis. Le référentiel Plan Vert prévoit des **objectifs en termes de réduction des déchets** : les établissements d'enseignement supérieur doivent réduire de 2 % la production de déchets et atteindre 75 % de valorisation, en mettant l'accent sur la collaboration avec les collectivités et l'optimisation.

- Les universités sont également encadrées par **les règles de gestion des déchets telle que la loi AGEC**, qui favorise le réemploi et la lutte contre le gaspillage alimentaire, prévoit un volet prévention, élargit les filières REP (Responsabilités Élargies du Producteur) et renforce les obligations de tri pour les établissements recevant du public. Pour en savoir plus, se référer à la partie "Le réemploi sur les campus".

- Le décret des 5 flux rédige une obligation pour les professionnels dans **le tri de 5 types de déchets**. Les établissements et restaurants universitaires, étant des entités produisant **plus de 1 110 litres de déchets par semaine**, doivent depuis 2016 mettre en place des **mesures relatives au tri de ces derniers**. Ainsi, la distinction entre papier/carton, verre, métal, plastique et déchets alimentaires doit alors être effectuée, pour favoriser la mise en place et le respect du tri sélectif.

Pour en savoir plus sur les chiffres clés et la réglementation concernant les déchets :



⁶³Réglementation environnementale en France et en Europe, par Guillaume Promé, le 22 mai 2020

⁶⁴European commission, Circular economy action plan, Environment

⁶⁵Légifrance, LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

⁶⁶Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, La loi Anti-Gaspillage Économie Circulaire

⁶⁷Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, TRI 5 FLUX DES DÉCHETS Une obligation pour les professionnels, juin 2020



Recyclage

La mise en place d'une "greenzone", levier pour mobiliser autour du tri sur le campus

L'établissement des Hautes Études Commerciales de Paris, fondé en 1881, s'axe autour de 3 piliers : sa recherche, son enseignement et sa capacité d'action.

L'école HEC Paris renforce elle aussi son engagement à travers la mise en place d'actions pour réduire son empreinte environnementale. En 2020, elle a initié la mise en place d'une **surface de plus de 200m²**, afin de trier les déchets non biodégradables, et à terme créer un campus zéro déchet : la Greenzone !

Le projet Greenzone, en quoi consiste-t-il ?

Il s'agit d'un **espace de 200m²** permettant d'installer au sein du campus une zone pour faire le tri des déchets, **en vue de les compacter puis de les recycler.**

Elle est complétée par un **dispositif d'apport volontaire des déchets biodégradables** dans des bacs mis à disposition sur le campus et des bioeaux distribués aux résidents et résidentes. La collecte du "reste assiette" se fait aussi dans le restaurant universitaire, pour produire du compost. Ce dispositif est mis en œuvre par "Les Alchimistes".

Une partie de ce guide est dédiée aux déchets alimentaires, vous pourrez y retrouver d'autres initiatives !

Objectif global : réduire ou recycler les quelque 500 tonnes de déchets que produit chaque année le campus !

À quels besoins ce projet répond-il ?

Pour réduire ou recycler les déchets d'un campus, il est essentiel que le **tri à la source soit mené efficacement.** La sensibilisation des usagers et usagères sur le campus est donc primordiale.

Les parties prenantes associées pour mener à bien le projet

- **Le responsable de la qualité campus d'HEC**, coordinateur du projet.
- **Le directeur de la Stratégie climat & environnement d'HEC**, pour sensibiliser les étudiants aux enjeux d'un campus «zéro déchet».
- Une **entreprise expérimentée**, Derichebourg.
- Les **étudiants et étudiantes et personnel du campus**, parties prenantes actives et indispensables pour que le projet fonctionne.
- **Les Alchimistes**, pour les déchets organiques.

Quelques points d'attention soulignés :

- **Plus de visibilité, c'est plus de sensibilisation !** Il était essentiel que le personnel du campus, les étudiants et étudiantes aient connaissance du projet pour se sentir impliqué-es. Ils et elles ont donc été invité-es à des **visites de terrain** pour mieux comprendre la gestion des déchets sur le campus.
- En ayant **connaissance du projet et en se sentant concerné-es**, ils et elles pourront également challenger et contribuer au projet pour aller plus loin dans la démarche.



LES RÉUSSITES : LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES !

En 2020, et 4 mois après le lancement du programme :

- Une **diminution de 10% des déchets non recyclables** ;
- **300 mètres cubes d'eau** ont été économisés ;
- **9 tonnes de bois** ont pu être recyclées ;
- Au total, le recyclage mensuel équivaut à **1728 bouteilles de vin, 2282 bouteilles en plastique de 75 cl et 12000 cartons**.

La communication engageante pour favoriser les éco-gestes dans les résidences universitaires

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est le service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers de 82 communes en Ile-de-France. Une mission exigeante qu'il conduit en lien étroit avec les collectivités chargées de la collecte, et l'ensemble des acteurs de la filière déchets.

En quoi cela consiste-t-il ?

Il s'agit de proposer un **accompagnement aux collectivités adhérentes**, pour sensibiliser en porte-à-porte les étudiants et étudiantes au sein des résidences du CROUS de Paris.

Le but ? Mettre en place un **contact et un suivi régulier** avec des éco-animateurs et animatrices auprès des étudiant-es, pour mettre en place **20 éco-gestes dans leur quotidien** (sur la base du volontariat).

Parmi les **éco-gestes en lien avec l'économie circulaire**, on peut par exemple trouver l'utilisation d'éco-recharges, le tri des journaux, prospectus et autres papiers imprimés, l'inscription sur des sites de don d'objets, le tri des bocaux, bouteilles et pots en verre, etc.

Les parties prenantes associées au projet :

- Le **SYCTOM**, qui met en place ce projet et met à disposition 10 éco-animateur-rices à temps plein pour assurer le suivi des 20 éco-gestes avec les étudiants et étudiantes.
- Le **CROUS de Paris**, qui a ouvert les portes des résidences étudiantes pour faire l'enquête et le suivi.
- La **Ville de Paris**, sollicitée par le Crous, afin de mobiliser le Syctom sur la problématique des encombrants dans les résidences universitaires



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

1 451 étudiants et étudiantes sont inscrit-es à la démarche :

- **utilisation des éco-recharges** : 100% de réussite pour les 17% d'étudiants et d'étudiantes qui ont testée.
- **tri des journaux et papiers** : 100% de réussite pour les 14% d'étudiants et d'étudiantes qui ont testé.
- **inscription sur un site de réemploi** : 57% de réussite pour les 13% d'étudiants et d'étudiantes qui ont testée.
- **tri des objets en verre** : 71% de réussite pour les 8% d'étudiants et d'étudiantes qui ont testé.

DES DÉCHETS PLUS SPÉCIFIQUES SUR LES CAMPUS : LA COLLECTE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ET DES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS

CONTEXTE ET DÉFINITIONS

Les déchets d'équipements électriques et électroniques ou DEEE.



La filière française de collecte et de traitement des DEEE permet de gérer efficacement **près de 994 805 tonnes par an** de DEEE !⁶⁸

En France, en 2021 c'était plus de 2,4 millions de tonnes d'équipements électriques et électroniques qui ont été mis sur le marché, soit 244 fois le poids de la tour Eiffel ! Les EEE ménagers représentaient à eux seuls, plus de 2 millions de tonnes.⁶⁹

« Selon le PRPGD (CCES du 28 novembre 2023, page 105), il y aurait eu en 2021 108 555 tonnes de DEEE collectées en Île-de-France.

En 2021 toujours, seuls 32 % des DEEE ménagers et 18 % des DEEE professionnels mis sur le marché auraient été collectés en Île-de-France. »

Le Code de l'environnement donne une définition spécifique des équipements électriques et électroniques. En termes plus simples, les EEE correspondent à l'ensemble des appareils qui se branchent, fonctionnent à piles ou sur batterie, y compris les câbles électriques eux-mêmes. Les déchets issus des équipements électriques et électroniques sont soumis au dispositif de responsabilité élargie des producteurs ou filière REP. Ecologic et Ecosystem sont les deux éco-organismes agréés pour la filière EEE.

Sur les campus, de nombreux déchets issus des équipements électriques et électroniques peuvent exister. Voici quelques exemples ci-dessous :

⁶⁸ ADEME, Rapport annuel de la filière, Déchets d'équipements électriques et électroniques - Données 2021.

⁶⁹ ADEME, Chiffres clés sur les déchets, édition juin 2023, p.25

⁷⁰ Legifrance, Code de l'environnement

Les 4 grandes familles d'appareils



Petits Appareils Ménagers

téléphones et smartphones, imprimantes, ordinateurs.



Gros Électroménager Hors Froid

chaudières électriques, ventilateurs, cuisinières.



Gros Électroménager Froid

réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, pompes à chaleur.



Écrans

ordinateurs, téléviseurs, tablettes et liseuses électroniques.

ECOLOGIC a pu dresser une liste des différents composants polluants issus des DEEE. Parmi les plus notoires, citons surtout les piles & accumulateurs (notamment les batteries rechargeables), les cartouches, les fluides frigorigènes, les composants contenant du mercure, ainsi que certains condensateurs, ou encore certains plastiques.

Pour tous les retrouver :



Ce type d'équipement devient un déchet d'équipement électrique et électronique (DEEE) si :

- il est hors d'usage ;
- il est réparable, mais le coût de la réparation est prohibitif ;
- il fait partie d'un tout dont un élément est hors d'usage ;
- il fonctionne mais est obsolète et remplacé par un équipement plus récent.



TU SOUHAITES EN SAVOIR PLUS SUR CE TYPE DE DÉCHET ?

Tu peux tester tes connaissances et habitudes avec les appareils électriques, électroniques et numériques grâce à un **quiz interactif** mis en place par ECOLOGIC !



²⁰Legifrance, Code de l'environnement

²¹ECOLOGIC, "Qu'est-ce qu'un DEEE?"

Découvrir la carte des points de collecte :



Une **carte interactive existe pour identifier les différents points de collecte présents dans toute la France et les territoires d’Outre-mer où déposer les DEEE**. Elle répertorie tous types de points de vente, les déchèteries, les bornes d’apport, les permanences et également certains lieux publics qui mettent à disposition des usager-es, des contenants dédiés.

Enfin, les points de vente sont encadrés par la **directive européenne sur les DEEE⁷²**, ce qui les contraint à mettre en application 2 principes :

- **le principe “1 pour 1”**, qui oblige la distribution à reprendre l’ancien appareil pour tout achat ou remplacement par un appareil neuf équivalent ;
- **le principe “1 pour 0”** qui impose aux enseignes de distribution de reprendre les équipements électriques et électroniques usagés sans obligation d’achat, sous réserve de certaines conditions liées à la dimension du produit rapporté et à la surface de vente du magasin.

Quelques chiffres issus de l’étude “Représentations sociales : recyclage, réemploi et réparation chez une population étudiante”²¹

Une représentation sociale regroupe un ensemble de connaissances associées à un objet et partagées par les membres d’un groupe. Cette étude est basée sur la participation de 148 participants et participantes de la France entière.

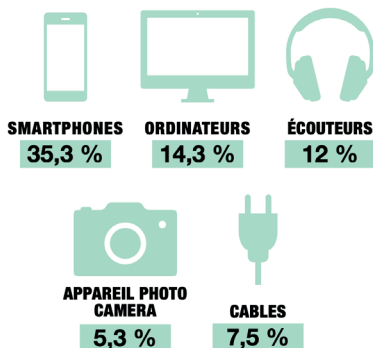
En regardant les comportements associés au DEEE (déchets des équipement électriques et électroniques) chez la population étudiante, on peut observer que :

Comportements DEEE

Je stocke	(93)	65 %
Je donne	(70)	49 %
Je recycle	(60)	42 %
Je vends	(52)	36 %
En déchèterie	(42)	29 %
Chez mes parents	(42)	29 %
Échange produit neuf	(26)	18 %
À la poubelle	(16)	11 %
Je ne sais pas	(3)	2 %

Aucune mention de la réparation

DEEE les plus fréquents



²¹Représentations sociales : recyclage, réemploi & réparation chez une population étudiante, mars 2022, RESES et Ecologic

⁷²eur-lax.europa. Directive 2012/19/UE du Parlement européen et du conseil du 4 juillet 2012 relatives au déchets d’équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les articles de sport et de loisirs

Selon la loi [AGEC^{Z3}](#), un article de sport et de loisirs ou ASL est un équipement qui est "utilisé dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air". Il peut être un vêtement sportif, un équipement sportif, un accessoire de sport, des équipements de camping, un article de fitness, un équipement de loisirs nautiques ou un article de pêche.

Sur les campus, de nombreux déchets issus des articles de sport et de loisirs peuvent exister. **Quelques exemples :**



Cycles et mobilités

Vélo, trottinette, skate, rollers, accessoires pour le vélo ou le cycliste non électriques.



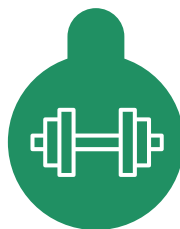
Sports de raquette

Raquette, balle, table de ping-pong...



Sports de ballon

Ballon, matériel de basketball, football, handball, rugby...



Sports fitness, musculation

Tapis de fitness, haltères, appareil de musculation non électrique...

Il existe 3 types de lieux où déposer ces équipements usagés :

- les **magasins** (Decathlon, clubs de sport, Intersport, Go Sport, etc)
- les **déchetteries**
- les **points de réutilisation** (ressourceries, recycleries, Bell'Occas, Emmaüs, etc)

Pour trouver le point de collecte le plus proche, il existe une liste les répertoriant dans l'ordre chronologique des numéros de départements :



Pour en savoir plus sur les équipements concernés, il existe aussi une liste descriptive :





Le dispositif de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) "a pour objectif **d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits**, pour construire une économie plus durable. Il intervient notamment sur **l'écoconception** des produits, la **prévention** des déchets, **l'allongement** de la durée d'usage (en agissant sur le réemploi, la réutilisation, la réparation), et la **gestion** de fin de vie des produits. Il implique que chaque acteur économique est responsable de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'il met sur le marché, **selon le principe pollueur-payeur**.

La REP est mise en œuvre à travers la création de filières spécifiques pour chaque type de produit concerné, tels que les papiers graphiques, les emballages, les produits électriques et électroniques, et bien d'autres encore. Ces filières sont mises en place pour répondre aux défis environnementaux actuels, et de nouvelles filières REP sont encore à venir."

Dans ce guide, nous développerons les déchets d'équipements électriques et électroniques et les articles de sport et de loisirs.

En savoir plus : [ADEME, Les filières à Responsabilité Élargie du Producteur](#)



Pour en savoir plus sur la filière REP, se référer à la partie "[Le réemploi sur les campus](#)".

RÉGLEMENTATION

Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Le [paquet économie circulaire de la Commission européenne](#) inclut des propositions de révisions législatives afin d'accélérer la transition vers l'économie circulaire. Parmi les objectifs cités, on retrouve **les incitations économiques pour mettre sur le marché des produits « verdis » et soutenir la réutilisation et le recyclage** (emballages, batteries, DEEE, VHU).⁷⁴

En 2003, la [directive européenne DEEE \(2002/96/CE\)](#)⁷⁵ a pour objectif **la prévention sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** et en outre, leur **collecte sélective, leur réutilisation, leur recyclage et les autres formes de valorisation possible** de ces déchets. L'objectif est de réduire la quantité de déchets à éliminer.⁷⁶

Au niveau national, **une filière de gestion spécifique de ces déchets** a été mise en place, fondée sur le principe de responsabilité élargie des producteurs de ces équipements. La filière de collecte et de recyclage des DEEE est opérationnelle en France depuis le 22 juillet 2005 pour les DEEE professionnels et depuis le 15 novembre 2006 pour les DEEE ménagers. [La loi n° 2020-105 du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire («AGEC») a par ailleurs approfondi **le cadre de la responsabilité élargie du producteur en France**.

⁷⁴ADEME, Chiffres clés sur les déchets, édition juin 2023, p.15.⁷⁵Directive européenne DEEE (2002/96/CE

⁷⁶ECOLOGIC, E-déchets, "Quels sont les droits et les obligations du producteur et du détenteur d'équipements électriques et électroniques en matière de déchets ?".⁷⁷Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France



De même, le PRPGD⁷⁷ de la région Île-de-France mentionne le **traitement des DEEE**, notamment avec l'éco-organisme ECOLOGIC. Il précise qu'entre 2010 et 2015, la région Île-de-France a traité **près de 46 327 DEEE sur le territoire francilien**.



Pour être incollable sur les détails juridiques, découvrez quelques articles du Code de l'environnement ci-dessous



Article L. 541-10-1



Article L. 541-10-8



Articles R.541-160,
R.541-162

Les Articles de Sport et de Loisirs

La **loi n° 2020-105 dite AGEC** (10 février 2020)⁷⁸, qui vise à diminuer le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire, prévoit une partie sur **l'encadrement des ASL dans le cadre de la filière REP éponyme**. De ce fait, une **nouvelle signalétique "Info-tri"** doit apparaître sur les biens destinés à la vente, pour que tout le monde ait la même consigne de tri. L'Info-tri des ASL a été confiée à ECOLOGIC.

La loi stipule également la **création de nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)** dans le cadre de la prévention et de la gestion des déchets (Article L.541-1) et parmi elles, celle des **Articles de Bricolage et de Jardin thermiques (ABJth)** et celle des **Articles de Sport et de Loisirs (ASL)**.



Pour en savoir plus sur la filière REP, se référer à la partie **"Le réemploi sur les campus"**.



Recyclage

“Opération campus” : la collecte des DEEE via une mini déchetterie mobile installée au coeur de campus universitaire

Ecologic est un éco-organisme (entreprise à but non lucratif) investie par l’État de missions d’utilité publique. Il se charge de **prévenir les déchets, de soutenir le réemploi et la réparation, d’assurer la collecte des produits ou équipements en fin de vie et de garantir leur recyclage au sein des filières officielles pour lesquelles il est agréé**. Créé en 2006 dans le cadre de la filière REP EEE, pour prévenir et gérer les DEEE (Déchets d’Équipements Électriques et Électroniques), il est également l’éco-organisme officiel des ASL (Articles de Sport et de Loisirs) et des ABJth (Articles de Bricolage et de Jardin thermiques).

En tout, Ecologic porte 5 grandes missions réglementaires et opérationnelles :



©Ecologic 2024

Pour en savoir plus :



Le service Opération Campus, en quoi consiste-t-il ?

Lancé en octobre 2021, il a été **mis en œuvre pour la première fois sur le campus universitaire de Nantes**. Concrètement, Ecologic a installé au cœur d'un ensemble universitaire, un conteneur maritime aménagé et semblable à une déchetterie mobile, **pour recueillir les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) des étudiants et étudiantes, du personnel ainsi que de l'Université**.

Il s'agit d'une opération facilement répliquable sur l'ensemble des campus.

À quels besoins ce projet répond-il ?

Ces déchets représentent un **fort potentiel de recyclage**, car ils contiennent des matériaux intéressants, tels que les métaux ferreux et non ferreux, les métaux rares, le verre, le plastique... Cependant, il est important d'identifier ceux qui sont qualifiés par nature, de «déchets dangereux» d'après le droit européen. Ainsi, la plupart des DEEE sont considérés comme dangereux parce qu'ils contiennent des substances ou des composants nocifs pour l'environnement ou à risque pour la santé humaine.

Entrent dans cette catégorie notamment tous les appareils incluant des piles ou une batterie : appareils électroménagers, ordinateurs, jouets électroniques, équipements de télécommunication ainsi que d'autres appareils similaires.

L'Opération Campus vise donc à **faciliter la gestion de ce type de déchets en allant directement sur les campus, tout en sensibilisant l'ensemble des usager-es du campus**. Par ailleurs, le service peut permettre aux structures de l'ESS en charge du tri de réorienter des déchets vers la réparation ou le réemploi lorsque cela est possible.

Les parties prenantes associées pour mener à bien le projet

Pendant plus d'un an, **la Faculté des Sciences et des Techniques, la Mission pour la Transformation Écologique (MTE) et la Direction des Services Informatiques et Numériques (DSIN)** de l'Université de Nantes ont travaillé à la mise en place de ce dispositif de collecte innovant des Déchets d'Equipements Electriques, en étroite collaboration avec l'éco-organisme ECOLOGIC.

Les leviers de réussite d'un tel projet

- Une telle opération fonctionnera d'autant plus si elle est **partagée et communiquée largement sur le campus**.
- Au-delà de visibiliser cette action, l'Université de Nantes a travaillé **une note de service** pour centraliser les informations et la procédure relatives au dépôt de matériels usagés.



Pour en savoir plus :





LES RÉUSSITES : LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES !

- En **2022**, ce sont **39 tonnes** de déchets qui ont été collectées.
- En **2023**, ce sont **33 tonnes** de déchets qui ont été collectées.

INITIATIVES



Recyclage

La mise en place de box pour collecter les téléphones sur les campus

Pour organiser une collecte moins complexe et tout aussi utile, une solution pratique et clé en main est possible pour toutes et tous : **la reprise postale.**

Pour en savoir plus :



Concrètement, il s'agit de box de collecte spécifiques GSM Box destinée uniquement à la collecte des téléphones portables.

Dans le cadre de la **Semaine Étudiante de la Réduction des Déchets** organisée par le RESES et qui a lieu chaque année sur tout le territoire, EcoLogic propose l'installation d'une box "**pré-affranchie**" pour collecter les smartphones et les chargeurs, qu'ils soient fonctionnels ou non, et notamment à des fins solidaires.

Pour en savoir plus :



Pour en savoir plus sur les DEEE , de courtes vidéos sont disponibles :



Brut et ECOLOGIC,
"Déposer ses appareils numériques dans une recyclerie, c'est le réflexe solidaire, mais que deviennent-ils ensuite ?"



"Brut talk : les déchets électriques, tu les recycles comment ?"



Brut et ECOLOGIC,
"Il donne une seconde vie aux appareils électroménagers"



Recyclage

Mettre en place un point de collecte d'équipements sportifs : l'exemple des ASL

Une collecte ASL, en quoi cela consiste-t-il ?

Il existe deux formes de collecte possibles sur les campus :

- La **collecte événementielle**, qui se déroule à un moment précis (lors d'un événement, d'un tournoi, d'une course).
- La **collecte saisonnière**, qui a lieu à la fin d'une saison. Comme cette collecte s'étend sur une temporalité plus longue, il est nécessaire de prévoir un lieu fixe.

À quels besoins ce projet répond-il ?

« Permettre à chaque étudiant d'accéder à des installations et équipements sportifs dédiés aux établissements d'enseignement » : c'est ce que prévoit un amendement à la [proposition de loi « Démocratiser le sport en France »](#)⁷⁹, adopté en commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale en mars 2021. Son objectif ? Étendre la pratique sportive dans le supérieur.

Si le sport est un axe de plus en plus prégnant dans le supérieur, il est important de penser au cycle de vie des articles de sport et de loisirs (ASL) et notamment à la gestion de la collecte des équipements en fin d'usage sur les campus, car ce sont de futures ressources !

⁷⁹Assemblée Nationale, démocratiser le sport en France, 6 mars 2021

Pour en savoir plus :



Les parties prenantes associées pour mener à bien le projet

- **Ecologic et le RESES** peuvent conseiller et accompagner les associations sportives ou les clubs pour organiser une collecte sur leur campus et aider à l'après-collecte.
- **L'établissement d'enseignement supérieur** peut également être moteur en soutenant la démarche, en relayant la communication de l'initiative et en mettant à disposition un lieu de collecte permanent ou éphémère sur le campus.



Fiche pratique
"Mettre en place un point de collecte d'équipements sportifs sur son campus"

Pour en savoir plus sur les ASL , de courtes vidéos sont disponibles :



ECOLOGIC
"Que deviennent les casques déposés en points de collecte ?"



ECOLOGIC
"Que deviennent les cycles usagés ?"



ECOLOGIC
"Que deviennent les balles de tennis usagées ?"

Les services proposés :

Les services proposés par Ecologic permettent une approche complète des enjeux soulevés dans les sous parties 1 (réparer, réemployer, réutiliser) et 2 (la gestion des déchets) :

À destination du grand public :

À destination des professionnel·les, et donc des établissements de l'enseignement supérieur :



[Des exemples thématiques sur les campus]

4 DE LA PRÉPARATION D'UN ÉVÉNEMENT À LA GESTION DE SES DÉCHETS : L'EXEMPLE DE L'ÉVÉNEMENTIEL ÉCO-RESPONSABLE SUR LES CAMPUS

CONTEXTE ET DÉFINITIONS

Un événement éco-responsable **valorise et s'appuie sur des pratiques soutenables**. Il s'agit de "*progresser dans votre démarche d'amélioration des performances environnementales et sociales de vos manifestations*".⁸⁰

Au sein d'un campus, l'organisation d'événements durables permet **de promouvoir et de sensibiliser la communauté étudiante et les établissements aux pratiques durables**. Les organisateurs et organisatrices de ces événements **peuvent choisir certains leviers**, comme la mise en place du tri sélectif, la suppression des goodies, ou encore l'emploi de matériaux recyclés ou recyclables dans la mise en place d'un stand .

RÉGLEMENTATION ET LABELS

La Charte de Développement durable pour les festivals créée par le Ministère de la Culture⁸¹, permet d'encourager les organisateurs et organisatrices d'événements à adopter des méthodes et pratiques éco-responsables et durables, dans la mise en place.

Le label Ecofest, créé en 2006 par l'association ImpAct de Grenoble, permet de **certifier le caractère éco responsable de tout type d'événement**. Il s'agit d'un ensemble de critères à respecter liés à la durabilité, **pour réduire l'impact environnemental d'un événement**. Les organisateurs et organisatrices peuvent être accompagné-es et conseillé-es dans la mise en place d'un événement responsable.

La labellisation passe par **4 étapes** importantes :

- La première est un **premier audit**, qui permet d'établir le lien entre la structure organisatrice et l'organisme de labellisation quelques mois avant l'événement, et de savoir si l'événement peut être éligible à la labellisation.
- Un **deuxième audit** est alors réalisé, pour préciser certains critères de la labellisation.
- Un **audit de terrain**, lors de l'événement, est réalisé dans l'optique de vérifier les efforts fournis par les équipes.
- Un **bilan** est ensuite réalisé avec toutes les parties prenantes.

Pour en savoir plus :



Le RESES est l'antenne Île de France de ce label gratuit.

⁸⁰ADEME, Événementiel responsable. Le Site de la Communication Responsable

⁸¹Ministère de la Culture, Charte de développement durable pour les festivals

INITIATIVES

A

VILLAGE ASSOCIATIF D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE: UN ÉVÈNEMENT POUR SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Économie de la fonctionnalité



Allongement de la durée d'usage



Consommation responsable



Créer en 1987, puis reprise en 2022, l'association Impacts Environnement a pour mission de :

- **sensibiliser** les étudiants et tous membres de l'Université Paris Cité aux enjeux liés au changement climatique ainsi qu'aux différentes problématiques écologiques et environnementales,
- proposer un travail de **vulgarisation des connaissances scientifiques** liées à ces enjeux et offrir aux étudiants et étudiantes l'opportunité de discuter et débattre de ces sujets,
- **promouvoir** des modes de consommation alternatifs et plus responsables,
- **agir** à l'échelle de l'université pour la réduction de la consommation énergétique et l'amélioration du tri des déchets,
- **agir** pour la préservation et la protection des sites naturels.

En quoi consiste cet évènement éco-responsable ?

Le village associatif d'économie sociale et solidaire est un événement réalisé **dans et avec l'université Paris Cité**, qui a pour objectif de sensibiliser au recyclage, à la seconde main et plus largement à l'économie circulaire. Il s'agit d'un **atelier au sein de l'évènement, "les Vestiaires Solidaires"**, organisé par l'Université Paris Cité et l'association Récup.

Impacts Environnement a ouvert l'évènement en expliquant ce qu'est l'économie circulaire et en exposant les grands enjeux d'une démarche circulaire. L'association a ensuite tenu un **stand spécifique sur l'économie circulaire, comprenant un vestiaire solidaire**. Des vêtements avaient été collectés et lavés en amont de l'évènement, afin de pouvoir les donner aux étudiants et étudiantes. **Un shooting photo et des vestiaires** ont été mis en place sur le stand, ainsi que des **conseils en image** pour réaliser des photos professionnelles des étudiants et étudiantes.

Un compteur de CO2 économisé a également été installé sur le stand : à chaque passage, il augmentait, afin de visualiser la quantité de CO2 économisée grâce au recours aux vêtements d'occasion.

L'objectif ? Souligner l'impact positif de s'approvisionner en seconde main !

En parallèle, **des jeux de cartes sur l'économie circulaire et sur le réemploi** étaient disponibles, pour sensibiliser de manière ludique.

Les parties prenantes associées à l'événement :

- **L'Université** a accueilli et aidé à mettre en place l'atelier,
- **Campus Market** a construit avec Impacts Environnement le compteur carbone présent sur le stade tout au long de la journée.
- **La ressourcerie des Batignolles** a prêté les jeux de cartes sur le réemploi, pour animer le stand le long de l'événement.

Quelques points d'attention soulignés :

- Dans le cadre d'un événement avec différents stands, **l'emplacement des stands compte !** La mise en place de jeux et d'un compteur carbone visuel suscite l'intérêt et permet d'attirer plus facilement sur le stand.
- L'événement a eu lieu pendant les cours, **ce qui a rendu la mobilisation plus compliquée** par faute de temps du côté des étudiants et étudiantes.
- Ce stand s'est tenu avec **l'aide d'associations et ressourceries locales**, pour favoriser les liens entre organisations agissant sur l'économie circulaire.



LES RÉUSSITES : LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES !

- Environ **390 étudiants et étudiantes** sont passé.es sur le stand lors de la journée ;
- Grâce à un compteur de CO2 fabriqué avec Campus Market, on estime qu'il y a eu **5 297 kg de CO2 évités** par rapport à de l'achat neuf ;
- Durant la journée, **300 kg de vêtements** ont été collectés et **75% d'entre eux ont été redistribués** ;

INITIATIVES

B

LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES D'UN CAMPUS SE MOBILISENT POUR METTRE EN PLACE UN FESTIVAL DURABLE !

LES
TROIKANTES #6

L'Association Etudes et Développement (AED), issue de l'Institut d'études du développement de la Sorbonne (IEDES), organise depuis 2017 le festival "les Tropikantes" dans le bois de Vincennes, au jardin d'agronomie tropical René-Dumont.

En quoi consiste cet événement éco-responsable ?

Les Tropikantes est un **festival étudiant, culturel, scientifique, critique, musical et éco-citoyen**, qui a lieu à chaque rentrée universitaire en septembre. Le festival a un thème différent chaque année : pour l'année 2023, celui retenu était "**Vivre l'utopie**". Le festival propose des conférences, des expositions, un village associatif, ainsi qu'une large programmation musicale répartie sur deux scènes.

Pour la prochaine édition, le festival aura pour thème "**les mobilisations des jeunes**" et aura pour nom "**Sois jeune et tais toi**".

En quoi est-il éco-responsable ?

Ce festival est labellisé ÉCOFEST chaque année. Parmi les éléments mis en place pour réduire l'impact de l'événement, on retrouve :

- de la **vaisselle compostable**,
- des **gobelets réutilisables** (écocups), qui sont consignés puis nettoyés, stockés et réutilisés lors des prochaines éditions,
- des **poubelles** disponibles en nombre suffisant et indiquées sur l'ensemble du territoire du festival
- des **récupérations** de palettes et de pneus
- une limitation du nombre d'affiches imprimées pour la **communication**
- une signalétique issue de matériaux responsables et réutilisables.

Quelques points d'attention soulignés

- Le **modèle économique** est l'un des aspects les plus importants dans l'organisation de ce type d'événement. Le festival propose une billetterie à prix libre jusqu'à une certaine heure, et passe en fin de journée à 5 euros. L'objectif, que ce soit pour le ticket d'entrée ou les buvettes, est de proposer des prix abordables pour les étudiants et étudiantes. Mais le modèle économique **n'est pas toujours évident à trouver**. Les financements sont variables d'une année à l'autre.
- Il est important de **s'appuyer sur des têtes de réseau et/ou des associations étudiantes**, qui peuvent être un soutien financier (grâce à la mutualisation des dépenses), un soutien logistique, mais également un relais pour la communication de l'événement (toutes les associations appartiennent à des réseaux différents).

Les parties prenantes associées à l'événement

- Ce festival est conçu pour et par les étudiants et étudiantes. Chaque année, **les associations étudiantes et de jeunesse de Paris** sont invitées à participer au marché associatif, lieu de rencontres et d'échanges entre associations.
- La **Cité du Développement Durable**, située dans le jardin d'agronomie tropicales. Il s'agit d'un **organisme tête de réseau rassemblant des organisations représentatives de la diversité des acteurs du développement durable et des transitions écologiques** : organismes de recherche, de formation, bureaux d'étude, fonds de dotation, collectifs de concertation, entreprises de l'économie sociale et solidaire. Durant les Tropicantes, ces professionnel·les peuvent intervenir, lors des conférences par exemple, et ainsi **valoriser leurs savoirs-faire**. C'est un partenaire sur lequel l'association s'appuie pour visibiliser largement l'événement.

Les difficultés rencontrées

- La **communication pour mobiliser** autour de l'événement n'est pas toujours évidente,
- Le **manque de temps et de ressources humaines** (il n'y a pas de temps plein dédié)

Arguments pour encourager d'autres personnes à organiser des événements sur les campus

- En réalisant ce projet sur son campus directement, il est possible de mobiliser plus facilement les différents services et autres acteurs et actrices pouvant être parties-prenantes, comme les CROUS.
- Permettre de dynamiser le campus et créer du lien entre étudiants et étudiantes, l'université et les professionnel·les.



LES CHIFFRES :

1 300 entrées sur l'édition de septembre 2023, c'est d'autant plus d'étudiants et étudiantes sensibilisés·es aux enjeux d'économie circulaire, et plus largement aux enjeux de la transition écologique et solidaire.

Pour en savoir plus :



5 DE L'APPROVISIONNEMENT À LA GESTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : L'EXEMPLE DE L'ALIMENTATION DURABLE SUR LES CAMPUS

CONTEXTE ET DÉFINITIONS



Les chiffres du rapport du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire de 2020 rapportent un gaspillage alimentaire en France se chiffrant à **8,7 millions de tonnes de déchets alimentaires**, ce qui représente environ **60 kg par habitant et par an**. Le secteur de la restauration représente **13% du gaspillage alimentaire**.⁸²

Adopté le 4 février 2021 par la Région Île-de-France, le Plan pour une alimentation locale, durable et solidaire apporte 66 mesures concrètes réparties en 5 défis.

Car c'est 3 millions de tonnes de nourriture qui sont gaspillées chaque année en Île-de-France.

Source : La région s'engage dans la réduction du gaspillage alimentaire, Région Île-de-France, 01 février 2024.

Selon l'ADEME, l'alimentation durable correspond à *"l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire"*.⁸³

RÉGLEMENTATION

La France s'engage tout particulièrement **dans la lutte contre le gaspillage alimentaire** depuis 2013. Les objectifs nationaux, inscrits dans la loi AGECE⁸⁴, visent à **réduire le gaspillage alimentaire de moitié en 2025** pour les secteurs de la distribution et de la restauration collective, et en **2030 pour les autres secteurs**.

On retrouve dans le renforcement de la loi anti-gaspillage⁸⁵, une obligation de tri des biodéchets.

Du côté des professionnel·les, la loi mentionne :

- le **tri à la source**, et oblige à séparer les déchets organiques des autres déchets,
- la **collecte séparée** qui permet aux biodéchets triés d'être envoyés vers des filières adaptées afin qu'ils soient revalorisés,
- la **réduction du gaspillage**, en revalorisant les biodéchets via une démarche d'économie circulaire.

⁸²Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Gaspillage alimentaire : des nouvelles données pour la France, 23 octobre 2023 ⁸³ ADEME, Alimentation durable : définition et enjeux, 5 décembre 2023, Optigede

⁸⁴Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire⁸⁵Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, Tri à la source des biodéchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions⁸⁶Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Tout comprendre de la loi EGALIM 2, 13 avril 2023

La [loi EGALIM⁸⁶](#) (Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire) vise dans un premier temps à améliorer les conditions commerciales entre les producteurs et productrices et les professionnel·les. Elle **interdit la destruction de biens alimentaires invendus**, et incombe donc aux professionnel·les de trouver des **solutions alternatives** (don, vente, revalorisation). Elle permet également de valoriser le **circuit-court** et par conséquent d'encourager une alimentation durable, responsable mais aussi locale !

La [loi EGALIM](#) comporte ainsi 5 grandes mesures visant à tendre vers une alimentation de qualité et durable :

- Des approvisionnements plus durables et de qualité
- Des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire
- Une diversification des sources de protéines
- La fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques
- L'informations des convives

La promulgation de [la Loi Climat et Résilience en août 2021](#) a renforcé des éléments importants déjà présents dans la loi EGALim pour la restauration collective sur 4 mesures⁸⁷ :

- **Les approvisionnements**, avec l'ajout de 2 nouvelles catégories entrant dans le décompte de l'objectif de 50% de produits durables et de qualité et d'un nouveau sous-objectif spécifique aux viandes et aux poissons
- **Le gaspillage alimentaire**, avec la mise en place de l'expérimentation d'une solution de réservation des repas
- **La diversification des protéines**, avec la mise en place de l'expérimentation d'une option végétarienne quotidienne
- **L'utilisation de contenants** réutilisables ou composé de matières recyclables, notamment pour la vente à emporter



**Pour en savoir plus sur la loi EGALim et la Loi Climat et résilience, un article résume l'ensemble des éléments :
[Loi Climat et Résilience : quel impact sur les obligations EGALim ?](#)**

En tant qu'acteur ou actrice de la restauration collective, la plateforme "ma cantine" est disponible depuis février 2021, afin de s'informer, s'outiller et être accompagné-e dans la mise en œuvre de la loi EGALim.

En savoir plus : [Présentation de l'outil "ma cantine"](#)

Pour en savoir plus sur l'alimentation durable, une ressource de l'ADEME existe :



⁸² [Les 5 points essentiels à connaître sur la loi EGALim en restauration collective](#)

A

VENTES DE PANIERS DE FRUITS ET LÉGUMES : L'ANTI-GASPILLAGE

INITIATIVES



Consommation responsable



Approvisionnement durable



Ventes de paniers de fruits et légumes pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Ethika est une association étudiante de l'école Neoma Business School de Rouen, qui vise à **sensibiliser les étudiants et étudiantes aux enjeux écologiques et à favoriser leur engagement sur ces sujets.**

Elle contient trois principales missions : la réalisation d'événements de sensibilisation sur le campus, la mise en place d'actions concrètes pour les étudiants et étudiantes, et la coopération solide entre l'administration de l'établissement et l'association. Parmi les actions menées, **on trouve un projet d'épicerie solidaire installée sur le campus de Rouen**, qui prend pour l'instant la forme d'une vente de paniers de fruits et légumes.

Le projet NéoÉpicerie , en quoi consiste-t-il ?

Créée en 2019, l'épicerie solidaire sur le campus de Rouen avait pour ambition de permettre aux étudiants et étudiantes de **recupérer des produits de qualité et à bas prix, car ils et elles n'ont pas forcément les moyens d'accéder à une alimentation saine, variée et durable.** Pour que ce projet ait un sens, le pôle vente travaille exclusivement avec des acteurs et actrices au local, pour permettre de s'approvisionner avec des produits en circuit-court.

Malheureusement, le projet n'a pas encore vu le jour car **l'association n'a pas eu l'autorisation d'accéder à un local dédié sur le campus.** Ethika a donc décidé de transformer un peu son projet d'origine, pour **proposer des paniers de fruits et légumes.** Il s'agit donc d'une action toujours en lien avec des piliers de l'économie circulaire (**consommation responsable et de l'approvisionnement durable**).

Quelle suite au projet de mise en place de paniers de fruits et légumes sur le campus ?

Au départ, Ethika s'approvisionnait chez un **fournisseur local**, qui se situait à quelques kilomètres du campus.

L'association proposait des paniers de fruits et légumes **deux fois par semaine** aux étudiants et étudiantes du campus de Rouen, avec **une triple tarification** allant de 7 à 12€ en fonction de la taille du panier. Avec l'inflation et l'augmentation des prix des paniers, Ethika et le fournisseur des paniers ont décidé **d'arrêter la coopération ensemble**.

Début septembre 2023, Ethika a rencontré plusieurs acteurs et actrices de l'économie sociale et solidaire, afin de **trouver une nouvelle source d'approvisionnement durable et locale**. C'est finalement **ANDES***, réseau d'épicerie solidaires, qui coopère désormais avec Ethika. Actrice de l'aide alimentaire en France depuis plus de 20 ans, ANDES donne les moyens aux familles à faibles revenus d'avoir **accès à une alimentation diversifiée et de qualité**.

*ANDES (Association Nationale des Épicerie Solidaire) a créé les Chantiers d'ANDES sur cinq marchés de gros en France : Rungis, Lille, Marseille, Perpignan et Rouen. Ils ont pour vocation de collecter auprès des grossistes les fruits et légumes invendus, de les valoriser puis, de livrer dans des structures d'aide alimentaire.

À quels besoins ce projet répond-t-il ?

Ce projet répond à trois grands enjeux : **la précarité étudiante, l'accès à une alimentation durable et locale, et le gaspillage alimentaire**. Ethika a donc souhaité apporter des réponses croisées sur son campus, à la fois **écologiques et solidaires**, pour y répondre.

Les parties prenantes associées pour mener à bien le projet

- Les **producteurs et productrices** au local, pour favoriser le circuit-court
- Les **étudiants et étudiantes**, qui peuvent bénéficier du projet.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

- distributions 2 fois par mois en moyenne
- 60 paniers distribués, soit 330 kg

INITIATIVES

Économie de la
fonctionnalitéLa mise en place de consignes pour lutter
contre le plastique à usage unique

L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, créé en 1957, est une école d'ingénieurs qui fait partie du Groupe INSA (réseau de 7 écoles INSA et 6 écoles partenaires en France).

Cet établissement propose une formation pluridisciplinaire de haut niveau dans les domaines de l'ingénierie, des sciences et de la technologie.

Le principe des consignes, en quoi cela consiste-t-il ?

Mises en place dans les deux « **IN'SNACKS** » - les restaurants proposant de la vente à emporter, les consignes sont des boîtes de **différents formats réutilisables et recyclables à 100%** qui permettent à un ou une étudiante de consommer un plat à emporter sans produire de déchets. La spécificité de la consigne, c'est qu'elle **doit être rapportée dans des points de collecte dédiés sur le campus**, pour que les contenants soient lavés et remis à disposition.

Les étudiants et étudiantes disposent d'un **badge avec forfait** pour manger aux restaurants de l'INSA, y compris les IN'SNACKS. Ainsi, lorsqu'il ou elle se rend dans un de ces snacks, l'étudiant ou l'étudiante achète son repas à emporter dans l'emballage consigné. Le repas et le **prix de la boîte sont alors déduits du forfait du badge**. Le montant déduit pour la consigne est remboursé au moment où l'étudiant ou l'étudiante rapporte sa consigne dans l'un des lieux de collecte.

À quels besoins ce projet répond-t-il ?

La vente à emporter dans les IN'SNACKS produisait beaucoup de déchets. Pour la mise en place d'une démarche d'économie circulaire, il fallait trouver un moyen de les réduire. De plus, une partie des étudiant-es mangent sur place. Pour se mettre en conformité avec la loi AGECE à partir du 1er janvier 2023, qui oblige les établissements de plus de 20 couverts à utiliser de la vaisselle réemployable, l'INSA de Lyon a décidé de proposer des contenants réutilisables tout en garantissant leur retour.

Les parties prenantes associées pour mener à bien le projet

Ce projet a été co-construit avec les **étudiants et étudiantes** du campus, et les **associations étudiantes**. L'objectif était de visibiliser la démarche et ses objectifs pour éviter le rejet du projet. Pour cela, plusieurs rencontres et groupes de travail se sont tenus entre l'établissement, les étudiants et étudiantes, et les associations étudiantes de l'INSA, pour pouvoir lever les freins de ce projet, réfléchir à sa faisabilité et au prix des consignes facturées en cas de non-retour.

Quelques points d'attention soulignés :

- **Le retour des consignes.** Certains étudiant-es gardent les contenants pour leur propre utilisation, ce qui a mené la direction des restaurants à racheter 800 boîtes. Cela pose la question de la durabilité (financière et écologique) du projet comparé au jetable. Il faut donc continuer à sensibiliser les étudiant-es à ce qu'ils retournent les contenants.
- **La communication avec les étudiants et étudiantes non-francophones,** qui représentent plusieurs centaines de personnes chaque année. Le personnel des restaurants universitaires est référent pour expliquer le concept aux étudiants et étudiantes. La problématique, c'est que tout le personnel ne parle pas anglais et cela peut poser problème au moment d'expliquer le principe de la consigne. Parmi les pistes de solutions, une version anglaise de l'interface du meuble de collecte est envisagée, de même que la présentation du fonctionnement du dispositif lors des réunions d'accueil des étudiant-es internationaux.

CONSEILS POUR LES ÉTABLISSEMENTS :

- Participer à **des réseaux et des groupes de travail DD&RS** entre établissements, afin de se partager des idées d'actions et des bonnes pratiques ;
- **Créer des instances DD&RS** au sein de l'établissement afin de faire émerger des projets
- **S'appuyer sur les étudiants et étudiantes** et les intégrer dès le départ dans le projet.
- **Communiquer** auprès des **usager.es** chaque année pour expliquer ou réexpliquer le fonctionnement et sensibiliser au retour des consignes



QUELS SONT LES CHIFFRES ?

2 176 utilisateurs et utilisatrices uniques depuis la mise en circulation des consignes. Cela représente **32% de la population du campus de l'INSA** (composé de 5 462 étudiants et étudiantes et 1 390 membres de personnel)

En parallèle de ce projet, l'INSA organise également la collecte des déchets alimentaires sur le campus :

- au niveau des restaurants : les restes alimentaires sont récupérés par des prestataires qui, soit les valorisent énergétiquement, soit les transforment en amendement pour le sol agricole.
 - Chaque année, **35 tonnes de ces déchets sont ainsi valorisées.**
- au niveau des résidences : grâce à l'installation, par la Métropole de Lyon, de 3 bornes de récupération des déchets alimentaires en 2023, qui viennent s'ajouter aux deux composteurs déjà présents sur le campus.
- Entre février et novembre 2023, **environ 3,5 tonnes** de ces déchets ont été collectées par la Métropole de Lyon.

C LE COMPOSTAGE SUR LES CAMPUS

INITIATIVES



Allongement de la durée d'usage

Eco'recup : composter les déchets biodégradables sur le campus et les distribuer localement

Le master Santé, Protection et Économie Sociale de l'université Gustave Eiffel, encourage et prévoit dans le cursus scolaire des projets collectifs touchant de près la sphère de l'économie sociale et solidaire. Les étudiants et étudiantes de Master 1 SPES et 2 IESS, promo 2023/2024, ont décidé de mettre en place un projet d'économie circulaire sur le campus : **le compostage des déchets biodégradables du CROUS.**

Projet Éco Récup , en quoi consiste-t-il ?

Il s'agit d'un projet étudiant permettant de **récupérer les déchets alimentaires du CROUS de Champs-sur-Marne pour en faire du compostage.** Ce compost est ensuite en partie **distribué par les M1 à un agriculteur de la commune voisine** et en partie réutilisé par les M2 pour le jardin partagé du campus Gustave Eiffel.

À quels besoins ce projet répond-t-il ?

Il s'agit à l'origine d'un **projet tutoré**, qui visait à trouver une solution pour valoriser les déchets alimentaires du CROUS. Ce projet permet également de soutenir les producteurs et productrices de proximité, en les approvisionnant directement. Enfin, **un volet biodiversité est également défendu**, grâce à la maintenance du jardin partagé avec les bio-déchets.

Les parties prenantes associées au projet :

- Le **CROUS** est un acteur actif en triant et mettant à disposition ses déchets alimentaires. En effet, après chaque service, le CROUS trie ses bio-déchets pour les disposer dans les différents bacs à compostage.
- **Les étudiants et étudiantes de Master** coordonnent le projet et garantissent sa pérennisation. de la pérennisation du projet.
- **La M2EI (la maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi)** est une association locale, qui a permis l'installation des composteurs au CROUS, mais également la récupération et le stockage du compost dans des entrepôts en attendant sa distribution et réutilisation. Elle gère également la production du compost avec un maître composteur
- **Le corps professoral de l'université**, qui a mis en place des projets tutorés sur des sujets libres, et qui accompagne les étudiants et étudiantes dans la mise en place du projet.
- **La chaire ESS de l'université Gustave Eiffel**, qui a lancé le projet des M2 dans le cadre des études

L'Université-Paris-Saclay met en pratique l'économie circulaire

L'économie circulaire au cœur de l'Université Paris-Saclay

L'Université Paris-Saclay concentre un ensemble d'initiatives partagées dans ce guide

Née de la volonté conjuguée d'universités, de grandes écoles et d'organismes de recherche, l'Université Paris-Saclay rassemble :

- Plusieurs facultés : Droit-Économie, Management, Médecine, Pharmacie, Sciences, Sciences du sport ;
- 3 Instituts universitaires technologiques : IUT de Cachan, IUT d'Orsay, IUT de Sceaux ;
- 1 école d'ingénieur universitaire : Polytech Paris-Saclay ;
- 4 grandes écoles : CentraleSupélec, AgroParisTech, École Normale Supérieure Paris-Saclay, Institut d'Optique Graduate School ;
- 2 universités membres associés : Universités de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et Université d'Évry ;

L'Université Paris-Saclay en quelques chiffres :

- 220 laboratoires ;
- 500 plateformes techniques ;
- 50 000 étudiant-es ;
- 4 500 doctorant-es ;
- 810 chercheur-es et enseignant-es-chercheur-es ;
- 8 500 personnels administratifs et techniques.

Comment l'Université Paris-Saclay met-elle en pratique l'économie circulaire sur ses campus et à quels besoins cela répond-il ?

Depuis de nombreuses d'années, un ensemble d'actions sont menées à l'Université-Paris-Saclay, pour mettre en place l'économie circulaire sur ces campus. Vous pouvez toutes les découvrir en scannant le QR-code ci-dessous.



INITIATIVES



Allongement de la durée d'usage



Économie de la fonctionnalité



Consommation responsable



L'Université d'Évry, qui est membre associé de l'Université Paris Saclay, **compte aujourd'hui plus de 10 000 étudiants et étudiantes en son sein**. Cet établissement porte plusieurs projets d'économie circulaire sur son campus et travaille en étroite collaboration avec plusieurs acteurs et actrices de la vie associative et locale.

Les différents projets du campus d'Évry, en quoi consistent-ils ?

- Une association étudiante, « les dragons d'Ouroboros », gère une **épicerie solidaire** installée sur le campus.
- Dans le cadre des projets CVEC, **un potager solidaire** a été créé sur le campus. Malheureusement, les étudiants et étudiantes manquent souvent de temps pour faire perdurer certaines actions. L'Université a pour projet de remettre en état le potager.
- En partenariat avec la ville d'Évry, dans le cadre de l'alliance « Agir Ensemble » et à l'initiative de l'association « Campus Market », **des boîtes de récupération pour des vêtements, de la vaisselle et divers objets utiles aux étudiants et étudiantes** ont été mises en place sur le campus. Les objets récupérés par la ressourcerie de l'association « L'attribut » **sont revendus à bas prix lors de la « Welcome Party »**, journée de bienvenue début septembre organisée par la ville pour tous les étudiants et étudiantes d'Évry.
- L'Université a pour projet **la création d'une ressourcerie ou d'un tiers lieu**, qui sera lancée dans le cadre de l'alliance « Agir Ensemble » pour l'année 2024.
- Lors de la semaine de rentrée, l'Université **propose pendant une journée un atelier gratuit de réparation de vélos animé par l'association locale « DARE DARE »**.
- Enfin, le personnel **dispose de vélos qui peuvent être réservés sur l'intranet du site de l'université**, afin qu'il puisse plus facilement se déplacer entre les différents bâtiments du campus, éloignés les uns des autres. Ce projet de prêt de vélos a vocation à être élargi aux étudiants et étudiantes, **pour favoriser les mobilités douces**.

Les parties prenantes associées pour mener à bien ces projets

- Les **association étudiantes** ont permis de mettre en place l'épicerie solidaire sur le campus ;
- Le **CROUS** a participé à toute la mise en place des projets de mobilité douce sur le campus ;
- **Campus Market** a participé à la mise en place de boîtes de collecte sur le campus.

Les points d'attention soulignés :

- **Bien prendre en compte le calendrier universitaire pour les projets**, certains moments sont plus favorables que d'autres en fonction de la nature de l'initiative (exemple : les étudiants et étudiantes s'équipent en vélo plutôt au début de l'année universitaire).
- **Le temps et le personnel peuvent venir à manquer** pour mettre en place des initiatives qui soient pérennes sur le campus. Les délais des validations internes doivent également être anticipés.

Les conseils pour les autres établissements :

- **Bien associer** les différentes parties prenantes du campus ;
- **Multiplier les canaux de communication** pour visibiliser les actions au plus grand nombre ;
- **Travailler sur des ressources en ligne** pour partager les différentes actions portées sur le campus plus en détail ;
- **Participer à des réunions entre établissements et entrer dans des réseaux collectifs** tels que Agir Ensemble ;
- **Travailler avec les associations étudiantes** qui connaissent plus finement les besoins et problématiques des étudiants et étudiantes sur le campus.

Les conseils pour les étudiants et étudiantes :

- **Solliciter l'établissement** pour la mise en place d'initiatives étudiantes sur le campus.

Retrouvez les autres initiatives de Paris Saclay dans la version en ligne

FICHES ACTIONS

Cette partie présente les bonnes pratiques et conseils issus des porteurs et porteuses d'initiatives et de projets disponibles dans la partie "passage à l'action" du guide, par typologie d'acteur·rices.

D'autres fiches actions seront disponibles sur la version en ligne du guide et seront ajoutées régulièrement !

1 JE SUIS UN OU UNE ÉTUDIANT·E

FICHES ACTION - 1

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES
ET LES BONS GESTES



INDICE DE RÉPARABILITÉ

C'est quoi ?

Mis en place le 1er janvier 2021, cet indicateur permet d'avoir accès à un indice de réparabilité.

Il s'agit d'une **note sur 10 attribuée aux produits** : plus la note est élevée, plus le produit a été conçu pour faciliter sa réparation. À l'inverse, plus la note est basse et moins l'appareil sera facile à réparer.

Pour en savoir plus :



Quels sont les produits concernés ?

Lave-linge ; smartphone ; ordinateur portable ; téléviseur ; tondeuse à gazon électrique ; lave-vaisselle ; nettoyeur à haute pression ; aspirateur filaire et robot sans fil.



LE BONUS RÉPARATION

Qu'est ce que c'est et à quoi cela sert-il ?

Prévu par la loi AGECE, ce dispositif permet de **favoriser la réparation et éviter l'achat pour remplacer un appareil défectueux**. Depuis le 1er janvier 2024, au lieu d'avoir une fourchette allant de 10€ à 45€, la fourchette est aujourd'hui de **15€ à 60€**. De même, on compte au total **74 équipements** dans la liste des biens éligibles au bonus réparation.

Comment en bénéficier ?

Avant de se pencher sur les conditions pour en bénéficier, il est important de ramener chez un réparateur ou une réparatrice agréé.e.e. Le bien ne doit pas avoir d'assurance, être en dehors d'une garantie légale, et doit disposer d'un numéro d'identification (/IMEI) ou d'une plaque signalétique.

Comment identifier les réseaux de réparateurs et réparatrices agréés

Il faut cibler les réparateurs et réparatrices labellisés QualiRépar. Pour les trouver il ne vous reste qu'à scanner ce QR code :

Pour en savoir plus :



Pour en savoir plus :



Un bonus réparabilité a également mis en place par Re_fashion, pour bénéficier de réductions pour remettre en état les vêtements ou les chaussures : le bonus réparation est appliqué dès l'achat possible auprès des réparateurs et réparatrices labellisés Refashion

Pour en savoir plus :





L'INFO-TRI : POUR QUE SON DÉCHET AIT UNE SECONDE VIE

C'est quoi ?

L'info-tri, prévue par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGECE), est une **signalétique qui permet de mieux trier ses produits du quotidien**, ses appareils usagés et ses emballages, grâce à une indication claire et précise sur l'endroit où les déposer (bac de tri, déchèterie, point de collecte, magasin...).



Il est également important d'entretenir au mieux ses biens et appareils, afin de les préserver et de prévenir les risques de pannes et de dédommagement. Pour vous aider, vous trouverez sur le site de l'ADEME "la bible de l'entretien des objets", qui permet un accompagnement vers un entretien efficace de ses objets.

À quoi cela sert-il ?

Cela permet à chacun-e de mieux trier :

- ses produits du quotidien ;
- ses appareils usagés ;
- ses emballages.

En cas de doute, ou si l'Info-tri n'apparaît pas encore sur un produit, le site quefairedemesdechets.gouv.fr propose un simulateur qui recense l'ensemble des possibilités de destination des produits et appareils usagés dont on entre le nom dans la barre de recherche.



Laisser le bouchon sur la bouteille



Séparez les éléments avant de trier

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

1 Le produit doit être trié



3 Comment les trier



2 Les éléments à trier

2 JE SUIS UNE ASSOCIATION ÉTUDIANTE

FICHES ACTION - 2 LABELLISATION ECOFEST



Le label Ecofest – créé par l’association ImpAct de Grenoble Ecole de Management (GEM) – existe depuis 2006 et permet de labelliser le caractère écoresponsable de tout type d’événement. Le RESES est l’antenne Île de France.

Son objectif ? Accompagner les organisateur·rices d’événements à évaluer l’impact de leur projet sur l’environnement, de s’améliorer, et de promouvoir leurs efforts et leurs actions en la matière. Le label, lorsqu’il est délivré, est valable pour la prochaine édition de l’événement. Le processus de labellisation est renouvelé chaque année. Les organisateur·trices sont donc encore accompagné·es après la labellisation, ce qui leur permet de rendre leurs événements de plus en plus éco-responsables.

LE DÉROULÉ DE L'AUDIT

- **Premier audit** : première rencontre (compter environ 1h) quelques mois avant l’événement pour découvrir les ambitions et les problématiques des organisateur·trices pour leur événement. Elle permet de déterminer si l’événement peut prétendre à la labellisation.
- **Deuxième audit** : seconde rencontre qui a lieu quelques semaines avant l’événement, elle permet de compléter plus précisément les différents critères du label et de voir si les objectifs fixés ont été atteints.
- **Troisième audit “terrain” lors de l’événement** : les auditeur·trices bénévoles se rendent sur place pour attester des efforts fournis et échanger avec les organisateur·rices et les prestataires.
- **Bilan à destination des organisateur·trices** pour leur indiquer s’ils ont eu ou non le label et ce qu’ils peuvent améliorer pour leur prochain événement.



Premier
diagnostic



Conseils



Diagnostic
final



Audit terrain



Labellisation?



LES CRITÈRES DE L'AUDIT



Alimentation



Communication



Déchets



Transports



Sensibilisation



Lieu



RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN SUR L'ÉVÉNEMENTIEL ÉCO-RESPONSABLE

Guide "éco-responsabiliser son événement" du RESES :

https://le-reses.org/wp-content/uploads/2021/05/RESES-Guide-Eco_Responsabiliser-Web.pdf

Événementiel responsable, ADEME :

<https://communication-responsable.ademe.fr/evenementiel-responsable>

Comprendre l'événementiel responsable, ADEME :

<https://communication-responsable.ademe.fr/comprendre-levenementiel-responsable>

« DÉCARBONONS LA CULTURE ! » : LE RAPPORT DU SHIFT PROJECT :

<https://theshiftproject.org/article/decarboner-culture-rapport-2021/>

Contacts pour en savoir plus ou se faire accompagner dans la labellisation :

paris@le-reses.org et reseau-nord@le-reses.org



3 JE SUIS UN ÉTABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FICHES ACTION - 3

LE LABEL DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (LABEL DD&RS)



Le label DD&RS permet de **valoriser les démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements de l'enseignement supérieur et de recherche français**. Il permet également aux établissements de **monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés**, par leur participation au comité de labellisation ainsi qu'aux audits des établissements candidats.

Le Label DD&RS se base sur un référentiel national commun existant depuis 2009 suite à l'article 55 issu du Grenelle 1 de l'environnement – [le Référentiel DD&RS](#). C'est un Label qui se veut systémique.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi Grenelle 1 dans son article 55 du 3 août 2009, impose à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une **démarche Développement Durable (dans ses dimensions économique, sociétale et environnementale) sous la dénomination «Plan Vert»**.

À compter de 2015 la dénomination d'usage «Plan Vert» disparaît au seul profit de l'acronyme «DD&RS».



LES AXES DU LABEL DD&RS QUI CONCERNENT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Parmi les clés de lecture et les critères suivis dans le référentiel DD&RS, certains peuvent concerner directement la mise en place d'une politique d'économie circulaire sur le campus :

Axe gouvernance/organisation des services

- 1.1.3 : Mettre en place une politique d'achats responsables.
- 1.3.1 : Sensibiliser et susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes internes de l'établissement dans une dynamique de pratiques durables.

Axe formation et relativement à l'engagement des étudiants

- 2.2.2 : Accompagnement et reconnaissance des initiatives étudiantes (hors formation) dans la réalisation de projets DD&RS (apprenant.e.s en cursus normal (formation initiale) ou apprenant.e.s tout au long de leur vie (formation continue).

Axe recherche et l'innovation, l'importance de recourir à outils d'analyse de cycle de vie et d'écoconception

- 3.1.3 : Identifier les impacts DD&RS des questions de recherche dès la conception de projets (impacts ex ante) et/ou les analyser après réalisation (impacts ex post).

Axe gestion écologique des campus

- 4.1.2 : Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique au regard des usages au cahier des charges sur le bâtiment.
- 4.1.5 : Réduire et optimiser la consommation d'eau.
- 4.2.1 : Améliorer la gestion des effluents liquides organiques (réduction, contrôle, traitement).
- 4.2.2 : Réduire, ré-utiliser, recycler les déchets assimilés aux ordures ménagères.
- 4.2.3 : Réduire, ré-utiliser, recycler, traiter les déchets dangereux et spécifiques (hors D.E.E.E) et d'effluents liquides dangereux.
- 4.2.4 : Réduire, ré-utiliser, recycler, traiter les D.E.E.E.
- 4.4.1 : Mettre en place une démarche d'alimentation responsable au sein de l'établissement auprès des parties prenantes internes et des délégataires de gestion (maîtrise en propre de l'établissement).
- 4.4.2 : Agir avec les parties prenantes externes pour promouvoir une alimentation responsable (influence de l'établissement).

CANDIDATER AU LABEL

Pour en savoir plus et candidater au label :

<https://www.label-ddrs.org/le-dispositif/candidature>



4 JE SUIS UN ÉTABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FICHES ACTION - 4

LES ALLIANCES “AGIR ENSEMBLE”, POUR UNE DÉMARCHE COLLECTIVE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE TERRITORIALE.



Il s'agit d'un dispositif promouvant des initiatives collectives et locales au sein des territoires, en mobilisant les usager·es.

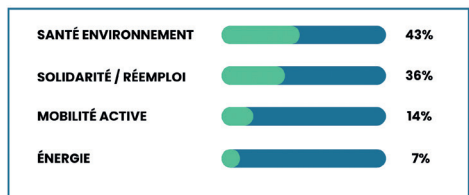
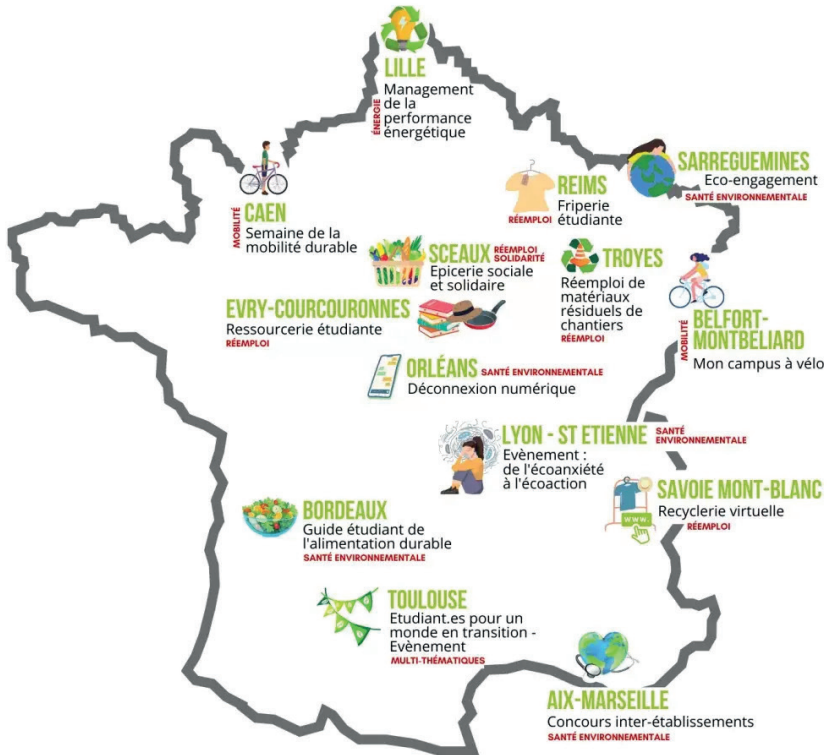
LES OBJECTIFS

Le dispositif Agir Ensemble poursuit trois grandes ambitions :

- **Créer et consolider des alliances locales** entre acteurs et actrices du territoire autour de la transition et permettre l'émergence d'actions partagées inter-acteurs·rices ;
- **Donner une impulsion et une visibilité** à l'action via le partage d'expérience et **autonomiser les territoires** dans la construction et la mise en œuvre d'actions en leur proposant un accompagnement adapté ;
- **Valoriser les actions locales co-construites** et les pratiques innovantes en matière de mobilisation des usager·es.



LES ALLIANCES



Pour rejoindre le projet Agir Ensemble et en savoir plus sur l'alliance de son territoire :
 Agir-ensemble, campus durable et ville durable, contact

FICHES MÉTIERS

Retrouvez sur le site du RESES des fiches métiers en lien avec l'économie circulaire. Pour les découvrir :

Pour en savoir plus :



SOURCES ET RESSOURCES



Les chiffres

- RESES - Consultations Nationale Étudiante, 2023
- ADEME - Déchets chiffres clés édition juin 2023 (page 4)
- Les déchets produits par les ménages - portail notre-environnement
- Enseignement supérieur et recherche année 2023-2024, publié par la région Île-de-France
- Représentations sociales : recyclage, réemploi & réparation chez une population étudiante, mars 2022, RESES et Ecologic
- Déchets du bâtiment et déchets des travaux publics : mêmes enjeux ?
- ADEME, Français et la réparation - Faits et chiffres, La librairie ADEME, 2020
- Ecologic France, Étude sur la réparations des cycles, 2023
- COP1, Publications, nos études
- ADEME, Bilan national du recyclage 2010-2019
- Eur-Lex, Emballages et déchets d'emballages
- Notre-environnement, La production de déchets baisse-t-elle en France ? – notre-environnement

Lois et réglementation

- Région Île-de-France - Stratégie Régionale en Faveur de l'Économie Circulaire (SREC) 2020-2030
- Un plan Régional pour réduire et mieux recycler nos déchets en Île-de-France, publié le 9 juin 2023 par la Région Île de France
- SRESRI 2023-2028, le nouveau Schéma régional de l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, publié le 2 mai 2022 par la région Île-de-France
- Feuilles de routes économie circulaire, 50 mesures pour une économie 100% circulaire, ecologie.gouv.fr
- La loi anti-gaspillage économie circulaire, publié par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires
- La loi climat et résilience, Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires
- La loi portant sur le Nouvelle Organisation Territoriale de la république (NOTRe), Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France. Région Île-de-France, 7 novembre 2019
- Économie circulaire : la stratégie régionale 2020-2030, Région Île-de-France, 17 novembre 2021

- Économie Circulaire, Une économie créatrice de valeur sociale, économique et environnementale 5 octobre 2022, Institut National de L'Économie Circulaire
- Tout comprendre de la loi EGAlim 2, Ministère de L'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
- Sénat, Transposition de la directive n° 2008/98/CE concernant les sous-produits animaux, 2018
- Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, La loi portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), 2 septembre 2022
- Commission européenne en France, Droit à la réparation: la Commission introduit de nouveaux droits pour les consommateurs en vue de faciliter et de favoriser les réparations, 22 mars 2023 France
- Directive (UE) 2019/771 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 relative à certains aspects concernant les contrats de vente de biens, modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et la directive 2009/22/CE et abrogeant la directive 1999/44/CE
- Notice explicative, Décret n°2021-254 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, version actualisée au 1er janvier 2022
- Vie Publique La loi du 22 août 2021 climat et résilience convention citoyenne
- Eur-Lex, La législation européenne sur la gestion des déchets
- Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, Cadre général des filières à responsabilités élargie des producteurs, Les filières nouvelles créées par la loi AGECE, 20 février 2024
- Décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs
- Arrêté du 14 décembre 2021 portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de bricolage et de jardin
- Eurostat, Vue d'ensemble - Déchets
- Réglementation environnementale en France et en Europe, par Guillaume Promé, le 22 mai 2020
- European commission, Circular economy action plan, Environment
- Légifrance, LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
- Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, TRI 5 FLUX DES DÉCHETS Une obligation pour les professionnels, juin 2020 directive européenne DEEE (2002/96/CE)
- Ministère de la Culture, Charte de développement durable pour les festivals
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Gaspillage alimentaire : des nouvelles données pour la France, 23 octobre 2023
- Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, Tri à la source des biodéchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions
- Les 5 points essentiels à connaître sur la loi EGAlim en restauration collective



Campus durable

- Seuil Groupe, Maîtrise d'usage : l'exemple d'un éco-campus conçu pour et avec les étudiants, 31 août 2022

Déchets du quotidien du campus

- Est Ensemble, fonds zero déchet

Éco- conception

- Référentiel général d'écoconception de services numériques (RGESN), Numérique Écoresponsable

Réemploi, réparation sur les campus :

- Université, Référentiel DD&RS, Référentiel de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement, de recherche et d'innovation, version 2021
- ADEME, Observatoire national du réemploi et de la réutilisation, Filières à responsabilités élargies du producteur
- ADEME, Les filières à Responsabilités Élargies du Producteurs
- ECOLOGIC, Recyclabilité : notions et obligations
- Carenews, "Les baskets en chewing-gum débarquent à Amsterdam",

Gestion des déchets sur un campus

- ADEME, Méthanisation, une technologie émergente de production d'énergie renouvelable
- Déshydrateur de biodéchets : tout savoir sur cette technologie innovante

DEEE et ASL :

- Librairie ADEME, Étude de préfiguration de la filière REP Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, page 29
- ECOLOGIC, E-déchet, "Quels sont les droits et les obligations du producteur et du détenteur d'équipements électriques et électroniques en matière de déchets ?",
- Points de collecte

Alimentation durable :

- ADEME, Alimentation durable : définition et enjeux, 5 décembre 2023. Optigede
- ANDES, les Épiceries Solidaires
- <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/5819-une-alimentation-plus-durable-en-10-questions-9791029720581.html>

Événementiel responsable :

- ADEME, Événementiel responsable, Le Site de la Communication Responsable

Les outils :

- Guide aménagement et construction durable.pdf (iledefrance.fr)
- zéro bouteille, zéro déchet, coordination eau
- Livret des écogestes de l'eau
- guides des événements d'économie circulaire pour ton campus, campus market
- guide économie circulaire et zéro déchet vers un campus responsable, RESES
- La librairie, ADEME
- Fiche pratique "Mettre en place un point de collecte d'équipements sportifs sur son campus"

REMERCIEMENTS

Le RESES tient tout d'abord à remercier la Région Île-de-France, ECOLOGIC, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, laDRIEAT, L'ADEME, la Ville de Paris et le CROUS de Paris qui soutiennent ce projet.

Nous tenons également à remercier les membres du COPIL du guide économie circulaire, qui ont permis d'alimenter ce guide, tant sur le fond que sur la forme :

Gérald MAJOU de la Conférence des Grandes Écoles (CGE).

Paul CÉLÉRIER de Campus Market.

MAHE Sarah, BRUNEAU Camille, BONNET Gilles, COURBOULAY-BESNARD Céline, LE-TEXIER Léo, NOUAILLE-DEGORCE Laure de la Région Île-de-France.

KOUTOUA Élise d'ECOLOGIC, ainsi que Robin RONCERAY et Elisabeth STEFFANN.

Merci à l'ensemble des personnes qui - à travers des entretiens, des témoignages sur leurs initiatives et projets - ont grandement contribué à l'enrichissement du guide :

Leslie GONÇALVES (Groupe Seuil), Xavier HEBERT (Est Ensemble), Vanessa CHARLOTTÉ (Coordination eau), David SIAUSSAT (Sorbonne Université), Lucie GIRARD (RéPAR), Arthur ROBERT (Centrale Lille IG2I), Paul CÉLÉRIER (Campus Market), Hugo LEPEE (Emmaüs Campus), Clémence GARNIER (Gustave Eiffel), Manon GUILBAUD (Creagum), Christophe OLLE (HEC), BERRICHI Mustapha (SYCTOM), KOUTOUA Élise (ECOLOGIC), Geoffrey GARCIA DA FONSECA (Impacts Environnement), Luc GONZALEZ (les TROPKANTES), Nolwenn BARCQ (ETHIKA), Valentine MOREL (Insa de Lyon), Bruno COUDRAY (Université-Paris-Saclay), Nathalie HERRBACH (Université-Paris-Saclay), Laurie-Anne Escudeiro (Université-Paris-Saclay), Jean-Michel CROS (Université d'Évry)

Un grand merci aux personnes qui ont permis l'élaboration et la rédaction de ce guide : Marion HILLÉGON et Naëlle LEFEVRE RIZZO et à l'équipe du RESES pour la relecture du guide et ses retours : Alban CAMBRELENG, Solène COMMON, Lola DOMERGUE, Djamilia DOUMBIA, Ombeline GALL, Paula GARRA, Anne GARDETTE, Sarah GASTON, Myllane KEBIR, Maëlis LECOMTE, Brian MOREIRA DA SILVA, Anaëlle PARDINI, GwenN PENNANEACH, Flavie ROCHARD, Camil SALHI et Paul VAN-CELS.

Merci à toutes les personnes ayant contribué à la réussite du projet.



www.le-reses.org

www.iledefrance.fr

www.ademe.fr

www.ecologic-france.com

www.paris.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

<https://www.crous-paris.fr/>



Création Mars 2024
Conception-réalisation :
Delphine Mérieau @hello.delphine
hellodelphine.com



LE TRI
+ FACILE



GUIDE

